

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

RAPPORT ANNUEL 2024

SOMMAIRE

1.1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
1.2. COMPTES CONSOLIDÉS 2024	32
1.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	70
1.4. COMPTES ANNUELS 2024	74
1.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	95
1.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	99
1.7. ATTESTATION DU RESPONSABLE	101

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2025

AdUX

Société Anonyme au capital de 1 569 481,25 euros

SOMMAIRE

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

- A. COMPTES SOCIAUX
 - 1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2024
 - 2. Affectation
 - 3. Tableau des résultats
 - 4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration
- B. COMPTES CONSOLIDÉS
- C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2024
- D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE – ACTIVITES EN MATIERE DE R&D
- E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS
- F. DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES
- G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

- A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
- B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

SECTION III.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE
 - 1. Mode d'exercice de la Direction Générale
 - 2. Composition du Conseil d'Administration
 - 3. Synthèse des évolutions intervenues au cours de l'exercice 2024 et au cours du premier trimestre 2025 au sein du Conseil d'Administration
 - 4. Présentation des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale
 - 5. Rôle du Conseil d'Administration
 - 6. Tenue des réunions du Conseil d'Administration
 - 7. Règlement intérieur du Conseil d'Administration
 - 8. Comité des rémunérations et nominations
 - 9. Comité d'audit
 - 10. Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales
 - 11. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général
- B. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
 - 1. Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société contrôlée par AdUX
 - 2. Opérations sur titres des dirigeants
 - 3. Etat des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'Administration au 31 décembre 2024
 - 4. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale
 - 5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

SECTION IV**INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE ADUX****A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE**

1. Répartition du capital social
2. Actions propres détenues au 31 décembre 2024
3. Participation des salariés et actionnariat salarié
4. Titres donnant accès au capital
5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

B. LE GROUPE ADUX

1. Filiales et participations
2. Cessions de participations
3. Constitution de filiales
4. Prises de participation ou prises de contrôle
5. Acquisitions de sociétés
6. Fusions et liquidations
7. Prêts de trésorerie interentreprises (hors Groupe AdUX et hors conventions avec les sociétés contrôlant AdUX)
8. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander, notamment, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SECTION I.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

A. COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

1. Chiffre d'affaires et résultat d'AdUX S.A. au titre de l'exercice 2024

AdUX S.A. (ci-après « **AdUX** » ou la « **Société** ») a réalisé un chiffre d'affaires de 2,83 millions d'euros contre 2,06 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat net s'élève à 915 milliers d'euros. Ce résultat se décompose notamment en :

- un résultat d'exploitation de 108 milliers d'euros ;
- un résultat financier de 32 milliers d'euros ;
- un résultat exceptionnel de 517 milliers d'euros ;
- un produit d'impôt de 258 milliers d'euros.

2. Affectation

L'exercice 2024 se traduit par un gain de 915 milliers d'euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au report à nouveau.

3. Tableau des résultats

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos.

4. Dépenses somptuaires et frais généraux donnant lieu à réintégration

La Société a supporté des charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts qui se sont élevées à 53 358,12 euros au cours de l'exercice écoulé.

B. COMPTES CONSOLIDES

Conformément à IFRS 8, la définition des secteurs opérationnels et reportables du groupe formé par AdUX et ses filiales (le « **Groupe** » ou le « **Groupe AdUX** ») suit l'évolution de son organisation et le suivi de ses activités notamment du fait de la mise en place de synergies commerciales et de coûts avec son actionnaire majoritaire Azerion Tech Holding B.V. (« **Azerion Tech Holding** ») :

❖ Secteur reportable « Adsales »

Ce secteur reportable regroupe les forces commerciales européennes propres au Groupe AdUX. Le secteur Adsales est composé des équipes qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires. Les équipes commerciales de l'Adsales se situent dans tous les pays où le Groupe AdUX est établi (France, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas).

❖ Secteur reportable « Adtech »

Ce secteur reportable comporte deux secteurs opérationnels correspondant aux plateformes technologiques propres au Groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove).

Analyse du résultat du groupe

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 24,6 millions d'euros contre 22,1 millions d'euros en 2023 (+11%).

La croissance est due à l'activité en France qui continue sa très bonne dynamique commerciale et qui représente une part de plus en plus importante dans le volume d'activité. Ainsi, elle permet à nouveau de compenser les performances en retrait des autres régions tout en permettant au groupe de réaliser un chiffre d'affaires en croissance.

La marge brute reste stable à 10,5 millions d'euros (+1%) ce qui, associé à une bonne maîtrise des coûts, permet de dégager un EBITDA positif et en croissance (+18%) par rapport à la même période en 2023. L'EBITDA s'est amélioré pour atteindre 4,3 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros sur la même période en 2023.

Les coûts d'achats sont restés stables par rapport à 2023. Ils s'élèvent à 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les coûts de personnel s'élèvent à 3,0 millions d'euros soit une diminution de 0,5 million d'euros par rapport à l'exercice 2023.

L'EBITDA est positif et s'élève à 4,3 millions d'euros, en progression de +0,7 million d'euros par rapport à l'exercice 2023.

Les dotations aux amortissements sont stables et se situent à -1,2 million d'euros ce qui permet de générer un résultat opérationnel courant de 3,1 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros en 2023.

Après prise en compte du résultat financier et des charges d'impôts, le résultat net part du Groupe s'établit à 3,7 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2023 (+65%). Cela fait suite à la reconnaissance de déficits reportables en 2024 pour 1,0 million d'euros.

Ce résultat se décompose comme suit :

- une charge de valorisation des stock-options et actions gratuite nulle ;
- des charges et produits non courants nuls ;
- un résultat opérationnel de 3 millions d'euros ;
- un coût de l'endettement de -337 milliers d'euros
- un résultat financier positif de 38 milliers d'euros ;
- un produit d'impôt de 935 milliers d'euros.

Les emprunts et dettes financières à court et long terme sont composés :

- du prêt garanti par l'Etat (PGE) de 400 milliers d'euros auprès de la BNP le 19 Juin 2020. En 2021, le Groupe avait sollicité le différé d'un an supplémentaire et également signé un avenant actant l'amortissement du PGE sur 4 ans. La dernière échéance sera donc le 19 juin 2025. Le solde restant dû est de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2024.
- de contrats d'affacturage pour 4,4 millions d'euros.

C. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DURANT L'EXERCICE 2024

Au cours de l'exercice 2024, des mesures ont été prises afin de simplifier la structure juridique du groupe.

Le 22 août 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Adexpert SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Le 21 novembre 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Quantum Belgium SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Le 11 décembre 2024, la société Hi-Media Netherlands a été liquidée.

D. INVESTISSEMENTS DU GROUPE – ACTIVITES EN MATIERE DE R&D

Les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 15 milliers d'euros sur 2024 et correspondent à des agencements et installations.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent sur l'année 2024 à 392 milliers d'euros et correspondent principalement à la poursuite des développements en interne d'outils technologiques.

E. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

TABLEAU DE PRESENTATION DES DELAIS FOURNISSEURS

Article D. 441-6. - 6° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						
Factures hors groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures hors groupe concernées	13					522
Montant total des factures hors groupe concernées	73 961	57 515	-952	-2 919	989 134	1 042 779
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	-5%	-4%	0%	0%	-62%	-65%
Factures groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures groupe concernées	0					29
Montant total des factures groupe concernées	0	0	0	0	7 539 402	7 539 402
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(préciser HT ou TTC) HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) :						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement - Délais légaux : 60j						

Les factures Groupe composant le poste fournisseurs de AdUX S.A. concernent principalement des filiales détenues à 100%. Le Groupe AdUX gère la trésorerie de ses filiales en fonction de leurs besoins et de leurs prévisions de trésorerie.

TABLEAU DE PRESENTATION DES DELAIS CLIENTS

Article D. 441-6. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échu (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement :						
Factures hors groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures hors groupe concernées	6					319
Montant total des factures hors groupe concernées	256 770	38 577	799 967	109 640	102 006	1 050 191
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	12%	2%	37%	5%	5%	48%
Factures groupe - Montants présentés en HT						
Nombres de factures groupe concernées	5					250
Montant total des factures groupe concernées	10 732	0	1 479	0	4 303 355	4 304 834
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	2%	0%	0%	0%	N/A	N/A
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées :						
Nombre de factures exclues			191			
Montant total des factures exclues - Présenté en HT			776 561			
(préciser HT ou TTC)			HT			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) :						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 60j					

Ces informations relatives aux délais de paiement clients intègrent les créances douteuses qui s'élèvent à 1,1M €. Ces dernières sont provisionnées à 100%.

Ces informations relatives aux délais de paiement clients n'intègrent pas les créances douteuses (présentées en (B)) qui s'élèvent à 776.561 euros. Ces dernières sont provisionnées à 100%.

F. DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

G. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil a autorisé, le 15 décembre 2023, la conclusion d'une convention de prestation de services entre AdUX et Azerion Group N.V. ayant pris effet le 1er juillet 2023, pour des prestations de services rendues en matière financière, juridique, compliance, ressources humaines, informatique, marketing, communication. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

Le montant dû au 31 décembre 2024 par les filiales d'ADUX au titre de cette convention s'élève à 1 198 milliers d'euros contre 565 milliers d'euros au 31 décembre 2023. La variation

s'explique majoritairement par la refacturation d'une année complète en 2024. Aucun montant n'est dû par AdUX SA au 31 décembre 2024 au titre de cette convention.

La convention de prestation de services entre AdUX et Azerion Holding B.V. par laquelle AdUX assiste Azerion Holding B.V. dans la mise en place de supports marketing et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales, conclue antérieurement à 2024, a été poursuivie au cours de l'exercice 2024.

Le montant dû par Azerion à AdUX au 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à 1 436 milliers d'euros.

Les commissaires aux comptes en ont été informés.

SECTION II.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, TENDANCES ET PERSPECTIVES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

B. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2024, le Groupe a réussi à maintenir un niveau de rentabilité stable grâce à une gestion rigoureuse des coûts et à une adaptation mesurée de son offre commerciale.

Confronté à un contexte économique difficile, le Groupe a su mettre en œuvre une stratégie prudente permettant de préserver ses performances financières.

Pour 2025, le Groupe entend maintenir cette tendance tout en intensifiant ses initiatives liées aux problématiques locales. Il maintient sa stratégie reposant principalement sur ses solutions à la performance et de génération de trafic en point de vente.

Dans une conjoncture encore marquée par des incertitudes, le Groupe continue de focaliser ses efforts sur le maintien d'un taux d'EBITDA stable par rapport à son chiffre d'affaires, gage de sa solidité et de sa capacité à s'adapter aux conditions du marché.

SECTION III.**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise a été établi en application des prescriptions des articles L. 225-37, dernier alinéa et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 14 avril 2025 après examen par le Comité des rémunérations et nominations.

Bien qu'elle n'y soit plus légalement tenue compte tenu de son transfert sur Euronext Growth, la Société continue à se référer volontairement au code MiddleNext.

Le tableau ci-après présente les recommandations du Code MiddleNext qui ont été écartées par la Société et les raisons pour lesquelles elles ont été écartées.

Recommandations du Code Middlednext

Conformité Non-conformité

Pouvoir de surveillance

R 1 - Déontologie des membres du Conseil	X	
R 2 - Conflits d'intérêts	X	
R 3 - Composition du Conseil, présence de membres indépendants	X	
R 4 - Information des membres du Conseil	X	
R 5 - Formation des membres du Conseil		X ⁽¹⁾
R 6 - Organisation des réunions du Conseil et des comités	X	
R 7 - Mise en place de comités	X	
R 8 - Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE		X ⁽²⁾
R 9 - Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R 10 - Choix de chaque membre du Conseil	X	
R 11 - Durée des mandats des membres du Conseil	X	
R 12 - Rémunération des membres du Conseil	X	
R 13 - Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X ⁽³⁾
R 14 - Relation avec les actionnaires		X ⁽⁴⁾

Pouvoir exécutif

R 15 - Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R 16 - Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 - Préparation de la succession des dirigeants		X ⁽⁵⁾
R 18 - Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R 19 - Indemnités de départ	X	
R 20 - Régimes de retraite supplémentaires	X	
R 21 - Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R 22 - Revue des points de vigilance	X	

⁽¹⁾ Le Conseil d'Administration n'a pas, à ce jour, mis en place de plan de formation destiné aux administrateurs. Ses membres disposent d'une expérience significative et de compétences en lien avec les métiers et l'environnement de l'entreprise, qui leur permettent d'appréhender les enjeux auxquels le Groupe est confronté.

⁽²⁾ Le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de comité spécialisé en RSE. Les enjeux sociaux et environnementaux des activités de la Société sont abordés au niveau du Conseil lui-même.

⁽³⁾ Le Conseil d'Administration n'a pas procédé à son évaluation au cours de l'exercice.

⁽⁴⁾ La Société ayant un actionnaire de référence siégeant au Conseil d'Administration et en l'absence d'autres actionnaires significatifs, elle n'organise pas de moments d'échanges en dehors des réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

⁽⁵⁾ La Société a choisi, le 31 janvier 2020, de dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration. Un nouveau Directeur Général a été nommé le 17 juin 2021 avec effet au 1^{er} août 2021 et un nouveau Président du Conseil d'Administration a été désigné le 11 janvier 2022. Il est donc prématuré pour le Conseil d'initier des réflexions sur la succession des dirigeants.

A. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration de la Société s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée, devant permettre à la Société de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe.

1. Mode d'exercice de la Direction Générale

Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration sont dissociées depuis le 1^{er} février 2020.

Le Conseil d'Administration a estimé que la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général permettrait d'assurer un meilleur équilibre des pouvoirs entre, d'une part, le Conseil d'Administration, animé par le Président, chargé du contrôle permanent de la gestion et définissant avec le Directeur Général les orientations stratégiques de la Société et, d'autre part, le Directeur Général, seul représentant légal de la Société et en charge de la gestion, de la direction et de la mise en œuvre de la stratégie de la Société.

Les fonctions de Directeur Général sont exercées par Monsieur Mickaël Ferreira depuis le 1^{er} août 2021.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont exercées par Madame Catharina Hillström depuis le 26 juin 2024, Monsieur Benjamin Van de Vrie ayant démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024.

2. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2024, comme au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration était composé de trois Administrateurs dont un administrateur indépendant et deux femmes.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2025, le Conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations et nominations, a désigné Mme Eleonora Pitasso en qualité d'Administrateur en remplacement de Mme Kyra Steegs, Administrateur démissionnaire à l'issue de la réunion du 31 janvier 2025, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette désignation à titre provisoire sera soumise pour ratification à l'Assemblée Générale devant se tenir le 26 juin 2025.

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration poursuit sa démarche de recherche d'un Administrateur en remplacement de Monsieur Benjamin Van de Vrie.

3. Synthèse des évolutions intervenues au cours de l'exercice 2024 et au cours du premier trimestre 2025 au sein du Conseil d'Administration

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Benjamin Van de Vrie (26/06/24) Kyra Steegs (31/01/25)	Eleonora Pitasso (31/01/25)	-
Comité d'audit	-	-	-
Comité des rémunérations et nominations	Benjamin Van de Vrie (26/06/24)	Joost Merks (23/07/24)	-

4. Présentation des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

a. Présentation synthétique au 31 mars 2025

Nom	Sexe	Age	Nombre d'actions	Début de 1er mandat	Date de renouvellement du mandat	Échéance du mandat	Participation à un Comité
Directeur général							
Mickael Ferreira <i>Nationalité Française</i>	M	45	9.050	01/08/2021	-	-	-
Administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil							
Catharina Hillström Présidente du Conseil d'Administration <i>Nationalité suédoise</i>	F	56	1	20/11/2019	26/06/2023	AG 2027	Comité d'audit Comité des rémunérations et nominations
Administrateurs non indépendants							
Azerion Tech Holding, représentée par M.Joost Merks <i>Nationalité néerlandaise</i>	H	42	3.449.710*	11/01/2022	-	AG 2026	Comité des rémunérations et nominations
Eleonora Pitasso <i>Nationalité italienne</i>	F	43	0	31/01/2025	-	AG 2026	-

*Actions détenues par Azerion Tech Holding BV

b. Fonctions et mandats exercés par les membres du Conseil d'administration

Age : 56 ans

Nationalité : suédoise

Adresse professionnelle :
PO Box 7603
103 94 Stockholm
Sweden

Nombre d'actions détenues : 1

Madame Catharina Hillström

Administratrice indépendante et Présidente du conseil

Diplômée de l'université de Göteborg, elle dispose d'une expérience professionnelle significative à l'international acquise principalement dans le secteur de la finance au sein de Standard Chartered Bank et Crédit Agricole. En outre, Catharina Hillström a une expérience dans le secteur de la réglementation « Benchmark » en tant que PDG d'un administrateur d'indices de référence de taux d'intérêt réglementés suédois.

Catharina Hillström a également une expérience d'entrepreneur avec le lancement en Suède d'une société pionnière de collecte de fond sur téléphone mobiles et organisation d'évènements de collecte de fonds pour SOS Villages d'Enfants et Amnesty International.

Fonction principale exercée en dehors de la Société

Chief Executive Officer at Swedish Financial Benchmark Facility AB (SFBF)

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

-



Age : 42 ans

Nationalité : néerlandaise

Adresse professionnelle :
Boeing avenue 30
1119 RB Schiphol-rijik
The Netherlands

Nombre d'actions détenues
par Azerion Tech Holding :
3.449.710

Nombre d'actions détenues
par Joost Merks : 0

Monsieur Joost Merks

Représentant permanent de la société Azerion Tech Holding BV.

Monsieur Joost Merks est entrepreneur depuis plus de 18 ans dans l'industrie numérique. Au cours de cette période, Joost a lancé et géré plusieurs sociétés néerlandaises et internationales dans l'industrie de la publicité et des médias numériques.

Au cours de cette période, Monsieur Joost Merks était également membre de l'équipe consultative du SRC pour la réglementation des enfants et des jeunes.

À partir de 2015, Monsieur Joost Merks a rejoint le Groupe Azerion et est devenu l'un des moteurs de la croissance exponentielle de l'entreprise dans son rôle de responsable des fusions et acquisitions. Au cours de cette période, Monsieur Joost Merks a été responsable de plus de 60 transactions d'acquisitions de sociétés pour le Groupe Azerion.

Monsieur Joost Merks possède un réseau important dans l'industrie numérique européenne et les communautés d'affaires locales.

Monsieur Joost Merks possède une grande expérience dans la stratégie, la finance d'entreprise, le commerce international et les fusions et acquisitions. Son moteur est de faire passer les affaires à un niveau supérieur.

Fonction principale exercée en dehors de la Société

CIO Azerion NV

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

-

**Madame Eleonora Pitasso***Administratrice indépendante*

Eleonora Pitasso travaille dans l'industrie du luxe depuis plus de deux décennies et s'est spécialisée dans les ventes et le développement commercial.

De nationalité italienne et basée à Monaco, elle travaille depuis plus de dix ans chez BURGESS, une société de courtage britannique qui a reçu le Queen's Award for Excellence pour son éthique et ses méthodes de travail en 2001, et qui est actuellement présente dans 16 bureaux à travers le monde.

Avant de rejoindre BURGESS, Eleonora a évolué dans le secteur du luxe entre les marchés européen et nord-américain et elle est une membre très active de la communauté du yachting et de Monaco, avec plusieurs rôles au sein des associations de l'industrie et des adhésions connexes.

Eleonora est diplômée d'un Bac+6 de Sciences-Po au sein de l'Institut Européen et de l'Université de Trieste. Elle détient également un certificat en Advanced Strategic Management de l'EDHEC.

Elle bénéficie d'un large réseau de contacts dans le monde du luxe, la Principauté de Monaco et l'industrie du yachting, et pourra contribuer aux discussions du Conseil sur la relation client et le point de vue commercial.

Age : 43 ans

Nationalité : italienne

Adresse
professionnelle :
1 Avenue de la Costa,
Les Princes, 98000,
Monaco

Nombre d'actions
détenues : 0

Fonctions principales exercées en dehors de la Société

Shipyard Expert & Sales Broker

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

MYBA - Mediterranean Yacht Brokers Association, Board Member
Cluster Yachting Monaco, Board Member
All Yachting SAS, President

**Monsieur Mickael Ferreira***Directeur Général***Fonctions principales exercées en dehors de la Société**

Président Directeur Général et Mandataire Social des sociétés :

- Quantum
- Azerion Platform
- Hawk France SAS

Age : 45 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
27 Rue Mogador, 75009 Paris
France

Nombre d'actions détenues :
9.050

Directeur Général et Mandataire Social des sociétés :

- Azerion France
- Monolith Partners
- Sublime Skinz Labs

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe

Directeur Général et Mandataire Social des sociétés :

- PMT
- Obake
- OBK Immo

c. Indépendance des Administrateurs

Les critères d'indépendance énoncés par le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext (R3) sont les suivants :

Critère 1 : Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq dernières années et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe.

Critère 2 : Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe.

Critère 3 : Ne pas avoir été actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.

Critère 4 : Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.

Critère 5 : Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration, sur rapport du Comité des rémunérations et nominations, s'interroge sur la qualification d'indépendance de chacun de ses membres, au moins une fois par an et sur l'indépendance de tout nouveau membre lors de sa nomination.

A la date du présent rapport, l'un des trois membres du Conseil est indépendant au regard des critères du Code Middelnext.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur à la date du présent rapport au regard de ces critères d'indépendance :

	1	2	3	4	5	Qualification retenue par le Conseil
Catharina Hillström <i>Présidente du Conseil d'Administration</i>	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Azerion Tech Holding	✓	×	×	×	✓	×
Eleonora Pitasso	✓	✓	✓	×	✓	✓

✓ Critère d'indépendance satisfait

× Critère d'indépendance non satisfait

5. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux et environnementaux, de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

6. Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit quand l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois. Le taux de présence sur l'exercice 2024 a été de 100 %.

7. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur intégrant les recommandations du Code Middlenext. Ce règlement intérieur inclut notamment une procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

8. Comité des rémunérations et nominations

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité des rémunérations et nominations.

Lors de sa réunion du 23 juillet 2024, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Joost Merks en qualité de membre du comité des rémunérations et nominations, en remplacement de Monsieur Benjamin van de Vrie, qui a quitté le Conseil le 26 juin 2024.

9. Comité d'audit

Le Conseil d'Administration a mis en place un Comité d'audit. Le Comité d'audit est présidé par Madame Catharina Hillström. Le Comité d'audit s'est réuni 1 fois sur l'exercice 2024. Le taux de présence sur l'exercice 2024 a été de 100%.

10. Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

Le Conseil d'Administration a approuvé une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cette procédure vise à identifier et qualifier, au moyen de critères, les conventions courantes conclues à des conditions normales auxquelles la Société est partie.

Elle prévoit une revue régulière (au moins une fois par an) et s'applique préalablement à la conclusion d'une convention et à l'occasion de toute modification, reconduction ou résiliation, y compris pour les conventions considérées comme courantes au moment de leur conclusion pour s'assurer qu'elles continuent de remplir ces conditions.

Les Directions Financière et Juridique sont informées en vue de la qualification de la convention, étant précisé que le Conseil d'Administration peut, en toute hypothèse, procéder lui-même à cette qualification et, le cas échéant, à l'autorisation préalable d'une convention portée à sa connaissance s'il estime qu'elle constitue une convention réglementée.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice écoulé, le Conseil d'Administration est informé de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations.

La procédure prévoit l'abstention des personnes directement ou indirectement intéressées.

11. Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration approuve la stratégie et le plan à long terme proposés par la Direction Générale.

Le Conseil se réunit régulièrement au cours de l'année pour vérifier que l'exécution du budget se déroule conformément aux prévisions et si besoin questionne le Directeur Général sur les écarts constatés et lui fait les recommandations nécessaires afin d'adapter le budget à la situation.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration apporte en outre les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur Général :

- Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'Administration.
- Le Directeur Général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'Administration pour toute opération de croissance externe, d'acquisition ou de cession de toute participation dans toutes sociétés créées ou à créer lorsque le montant excède 100.000 euros.
- Le Directeur Général doit informer le Conseil d'Administration pour toute opération de croissance externe, d'acquisition ou de cession de toute participation dans toutes sociétés créées ou à créer lorsque le montant excède 50.000 euros.
- Le Directeur Général doit obtenir l'autorisation du Conseil d'Administration pour tout autre investissement, ou désinvestissement, de quelque nature que ce soit, d'un montant supérieur à 100.000 d'euros.

B. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société contrôlée par AdUX

Dans le cadre des activités opérationnelles du groupe, Azerion France SARL et Adexpert SPRL ont signé avec Azerion Technology B.V. un contrat de « Product & Tech Royalty » leur garantissant l'accès et l'utilisation de la plateforme technologique du Groupe Azerion, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023. Le montant de ces commissions a été calculé selon des conditions de marché. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 (AdUX Benelux SPRL étant venue aux droits d'Adexpert SPRL consécutivement à la fusion absorption de cette dernière).

Au cours de l'exercice 2024, Quantum Italy et Quantum Spain ont également signé ce contrat de « Product & Tech Royalty », avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

L'utilisation de la plateforme a donné lieu au versement par les filiales du groupe de commissions à l'utilisation. Le montant de ces commissions a été calculé selon des conditions de marché.

Comme indiqué dans le présent rapport, Azerion Group N.V. facture à AdUX et à l'ensemble de ses filiales des prestations de services rendues en matière financière, juridique, compliance, ressources humaines, informatique, marketing, communication. Ces facturations font l'objet d'une convention de prestation de services ayant pris effet le 1^{er} juillet 2023. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024.

2. Opérations sur titres des dirigeants

Les mandataires sociaux, dirigeants et personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596-2014 sur les abus de marché soumis à une obligation de déclaration de leurs opérations sur les titres de la Société n'ont effectué aucune déclaration au cours de l'exercice 2024.

3. Etat des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'Administration au 31 décembre 2024

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné ¹	Utilisation
Autorisation pour opérer sur les actions de la Société (sauf en période d'offre publique initiée par un tiers)	26/06/2024 (13 ^{ème} résolution)	26/12/2025 (18 mois)	Nombre maximum d'actions pouvant être rachetées : 10% du capital social ajusté dont 5 % dans le cas de rachats d'actions en vue d'opérations de croissance externe. Prix unitaire maximum d'achat 10 € Montant global maximal 6.277.925 €	Au cours de l'exercice 2024, la Société a acquis 76 431 actions au prix moyen de 1,35 euros et cédé 73 689 actions au prix moyen de 1,36 euros, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.
Annulation d'actions auto-détenues	26/06/2024 (14 ^{ème} résolution)	26/12/2025 (18 mois)	10% du capital social	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	26/06/2024 (20 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	Montant nominal maximum de 156.948 euros	Néant
Augmentation de capital avec maintien du DPS	26/06/2024 (15 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (titres de capital) 10 millions € (titres de créance)	Néant
Augmentation du capital par placement privé avec suppression du DPS	26/06/2024 (17 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (titres de capital) 10 millions € (titres de créance)	Néant
Augmentation de capital par offre au public avec suppression du DPS	26/06/2024 (16 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	3.000.000 € (titres de capital) 10 millions € (titres de créance)	Néant

¹ Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence conférées par les 16^e, 17^e et 18^e résolutions de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 est fixé à 3.000.000 euros. Le montant nominal global des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations de compétence conférées par les 16^e, 17^e et 18^e résolutions de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 est fixé à 10.000.000 euros.

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné ¹	Utilisation
Autorisation d'augmenter le montant des émissions décidées sur le fondement des 16 ^e et 17 ^e résolutions votées par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 26 juin 2024	26/06/2024 (18 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	15% de l'émission initiale	Néant
Augmentation de capital avec suppression du DPS, en vue de rémunérer des apports en nature	26/06/2023 (21 ^{ème} résolution)	26/08/2025 (26 mois)	10% du capital	Néant
Autorisation pour procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, conformément aux dispositions des articles L.197-1 et s. du Code de commerce (les dirigeants mandataires sociaux étant exclus des attributions d'actions)	21/06/2022 (16 ^{ème} résolution)	21/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	Néant
Autorisation pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 et s. du Code de commerce (les dirigeants mandataires sociaux étant exclus des attributions d'options)	21/06/2022 (17 ^{ème} résolution)	21/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	Néant
Augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application	26/06/2024 (21 ^{ème} résolution)	26/08/2026 (26 mois)	3% du capital de la Société	Néant

Objet de la délégation	Date d'autorisation et numéro de la résolution	Date d'expiration	Montant plafonné ¹	Utilisation
des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)				

Le renouvellement des autorisations octroyées au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société et annuler les actions rachetées ainsi que le renouvellement des délégations financières seront soumis au vote de l'Assemblée Générale du 26 juin 2025, notamment pour tenir compte des spécificités des dispositions applicables aux sociétés dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Growth.

4. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les règles de participation aux assemblées de la Société sont précisées à l'article 28 des statuts. Il existe notamment un droit de vote double pour chaque action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Néant.

SECTION IV

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE GROUPE ADUX

A. CAPITAL ET ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

1. Répartition du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 1.569.481,25 euros et est divisé en 6.277.925 actions, toutes de même catégorie.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L 233-7 II dudit Code et de l'article 223-115-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant à notre connaissance plus de la moitié du capital social ou des droits de vote de la Société :

Actionnaires	% capital au 31 décembre 2024	% droits de vote au 31 décembre 2024
Azerion Tech Holding B.V.	54,95%	51,94%

2. Actions propres détenues au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, AdUX S.A. détient 7.708 actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 54.574 actions propres au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a acquis 76 431 actions au prix moyen de 1,35 euros et cédé 73 689 actions au prix moyen de 1,36 euros, dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

3. Participation des salariés et actionnariat salarié

Aucune action n'a été attribuée gratuitement aux salariés et mandataires sociaux du Groupe au cours de l'exercice 2024 et aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ni exercée au cours de l'exercice 2024.

A la connaissance de la Société et à ce jour, les salariés détiennent 0,43 % du capital d'AdUX SA.

4. Titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de titre donnant accès au capital, autre que les actions émises par la Société.

5. Evolution du volume d'échange et du cours de bourse de l'action AdUX

Volume d'échange et cours de bourse de l'action AdUX				
Mois	Nombre de titres	Cours de bourse en EUR		
		Haut	Bas	Moyenne des cours à la clôture
janv.-24	138 348	1,53	1,13	1,30
févr.-24	102 167	1,44	1,15	1,28
mars-24	64 825	1,365	1,15	1,24
avr.-24	155 769	1,5	1,185	1,32
mai-24	156 036	1,45	1,23	1,35
juin-24	310 407	1,89	1,31	1,56
juil.-24	242 138	1,89	1,39	1,55
août-24	201 860	1,77	1,49	1,60
sept.-24	117 489	1,685	1,44	1,59
oct.-24	66 230	1,52	1,37	1,46
nov.-24	72 179	1,51	1,24	1,40
déc.-24	82 425	1,47	1,19	1,30

Source : Euronext Paris

B. LE GROUPE ADUX

1. Filiales et participations

Les sociétés contrôlées par AdUX figurent à la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

2. Cessions de participations

Néant.

3. Constitution de filiales

Néant.

4. Prises de participation ou prises de contrôle

Néant.

5. Acquisitions de sociétés

Néant.

6. Fusions et liquidations

Le 22 août 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Adexpert SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 21 novembre 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Quantum Belgium SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 11 décembre 2024, la société Hi-Media Netherlands a été liquidée.

7. Prêts de trésorerie interentreprises (hors Groupe AdUX et hors conventions avec les sociétés contrôlant AdUX)

Néant.

8. Actions d'autocontrôle et participations croisées

Néant.

Votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE VISEE EN SECTION I.A.3.
(Article R225-102 Code de Commerce)

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices					
Exercices concernés	2020	2021	2022	2023	2024
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	9 416 887,50	1 569 481,25	1 569 481,25	1 569 481,25	1 569 481,25
Nombre des actions ordinaires existantes	6 277 925	6 277 925	6 277 925	6 277 925	6 277 925
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de BSA	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	35 247*	35 247*	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 783 124	2 248 257	1 942 652	2 060 348	2 825 777
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	105 276	-13 361 546	-72 996 205	520 938	673 515
Impôts sur les bénéfices	40 965	320 340	110 350	276 956	257 808
Participation de salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-421 598	-845 471	-767 385	2 359 945	914 615
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,49	-2,18	-11,65	0,04	0,07
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,07	-0,13	-0,12	0,38	0,15
Dividende par action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	18	14,5	13	14	13,5
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 401 786	1 213 751	1 109 188	1 280 174	1 185 983
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	316 049	309 741	453 572	553 694	523 008

* Ce chiffre correspond aux nombres d'options de souscription attribués au 31 décembre aux salariés toujours présents dans la Société, les salariés ayant quitté la Société ne pouvant conserver le bénéfice de ces bons et options.

Comme indiqué dans les états financiers consolidés au 31 Décembre 2022, les plans d'action n°11 et n°12 sont arrivés à échéance respectivement le 31 janvier 2022 et le 27 août 2022. Il n'y a pas d'autres plans en cours.

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

COMPTES CONSOLIDÉS 2024

Société anonyme au capital de 1 569 481,25 euros
27, rue de Mogador – 75009 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris
www.adux.com

Notes sur les comptes consolidés du Groupe	40
Note 1. Evénements marquants	40
Autres évènements.....	40
Note 2. Evénements postérieurs à la clôture	41
Note 3. Principes et méthodes comptables	41
3.1. Entité présentant les états financiers	41
3.2. Base de préparation	41
3.3. Principes de consolidation	42
3.4. Continuité d'exploitation	42
3.5. Recours à des estimations et aux jugements	42
3.6. Monnaie étrangère	43
3.7. Immobilisations incorporelles	43
3.8. Immobilisations corporelles	44
3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé	45
3.10. Titres non consolidés	45
3.11. Créances clients	46
3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants	46
3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente	46
3.14. Capital	46
3.15. Emprunts	47
3.16. Instruments financiers dérivés	47
3.17. Provisions	47
3.18. Avantages du personnel	48
3.19. Informations sectorielles	49
3.20. Chiffre d'affaires	50
3.21. Charges facturées par les supports	51
3.22. Impôt sur le résultat	51
3.23. Résultat opérationnel	51
3.24. Résultat par action	52
Note 4. Gestion des risques financiers	52
4.1. Risque de crédit	52
4.2. Risque de liquidité	53
4.3. Catégorisation des instruments financiers	54
Note 5. Périmètre de consolidation	55
5.1. Liste des entités consolidées	55
Note 6. Charges de personnel	56
Note 7. Résultat financier	56
Note 8. Impôt sur le résultat	57
Note 9. Goodwill	58
9.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT	58
9.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2024	58
Note 10. Immobilisations incorporelles	59
Note 11. Immobilisations corporelles	60

Note 12.	<u>IFRS 16</u>	60
Note 13.	<u>Impôts différés</u>	62
	13.1. <u>Impôts différés actifs et passifs reconnus</u>	62
	13.2. <u>Impôts différés actifs non reconnus</u>	62
Note 14.	<u>Autres actifs financiers</u>	62
Note 15.	<u>Clients et autres débiteurs</u>	63
Note 16.	<u>Autres actifs courants</u>	64
Note 17.	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	64
Note 18.	<u>Capitaux propres</u>	64
Note 19.	<u>Emprunts et dettes financières</u>	65
Note 20.	<u>Provisions courantes et non courantes</u>	65
	20.1. <u>Détail des provisions non courantes</u>	65
	20.2. <u>Détail des provisions courantes</u>	65
	20.3. <u>Provisions pour risques et charges</u>	65
	20.4. <u>Avantages du personnel</u>	66
Note 21.	<u>Autres dettes et passifs courants</u>	66
Note 22.	<u>Informations sectorielles</u>	67
Note 23.	<u>Engagements hors-bilan</u>	67
	23.1. <u>Engagements reçus</u>	67
	23.2. <u>Engagements donnés</u>	67
	23.3. <u>Litiges</u>	67
Note 24.	<u>Transactions entre parties liées</u>	67
	24.1. <u>Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice</u>	67
	24.2. <u>Transactions avec les filiales</u>	68
	24.3. <u>Transactions avec le Groupe Azerion</u>	68
	24.4. <u>Autres parties liées</u>	68
Note 25.	<u>Honoraires des commissaires aux comptes</u>	69

Comptes de résultat consolidés des exercices 2024 et 2023

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires		24 626	22 124
Charges facturées par les supports		- 14 152	- 11 774
Marge brute		10 474	10 350
Achats		- 3 114	- 3 155
Charges de personnel	Note 6	- 3 043	- 3 550
EBITDA ⁽¹⁾		4 317	3 645
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		- 1 237	- 1 190
Résultat opérationnel		3 080	2 455
Coût de l'endettement	Note 7	- 337	- 175
Autres produits et charges financiers	Note 7	38	45
Résultat des sociétés intégrées		2 781	2 325
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		-	16
Résultat avant impôt		2 781	2 341
Impôts	Note 8	935	- 69
Résultat net		3 715	2 271
Dont Part des minoritaires		23	- 10
Dont Part du Groupe		3 739	2 262

⁽¹⁾ Résultat Opérationnel courant avant dotations et reprises aux amortissements et provisions

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ⁽¹⁾	6 277 925	6 277 925
Résultat de base par action (en euros)	0,60	0,36
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué) ⁽¹⁾	6 277 925	6 277 925
Résultat dilué par action (en euros)	0,60	0,36

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2024, AdUX SA détient 7 708 actions propres auxquelles s'ajoutent 54 574 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Etats du résultat global des exercices 2024 et 2023

<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023
Résultat de la période	3 739	2 262
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments pouvant être recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Ecart de conversion	3	- 3
<i>Eléments non recyclés ultérieurement en résultat net</i>		
- Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	-	- 19
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	3	- 22
dont part du groupe	3	- 22
dont intérêts minoritaires	-	-
Résultat global	3 741	2 240

Bilans consolidés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

		31 déc. 2024	31 déc. 2023
ACTIF - en milliers d'euros	Notes		
Goodwill nets	Note 9	2 468	2 468
Immobilisations incorporelles nettes	Note 10	618	461
Immobilisations corporelles nettes	Note 11	45	59
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	Note 12	857	213
Impôts différés actifs	Note 13	1 046	-
Autres actifs financiers	Note 14	233	214
Actifs non courants		5 266	3 414
Clients et autres débiteurs	Note 15	26 860	19 858
Autres actifs courants	Note 16	7 179	8 929
Trésorerie et équivalents de Trésorerie	Note 17	1 967	1 881
Actifs courants		36 005	30 668
TOTAL DE L'ACTIF		41 272	34 082

		31 déc. 2024	31 déc. 2023
PASSIF - en milliers d'euros	Notes		
Capital social		1 569	1 569
Primes et réserves consolidées		-2 745	-4 977
Actions propres		-123	-120
Résultat consolidé (part du Groupe)		3 739	2 262
Capitaux propres (part du Groupe)		2 441	-1 266
Intérêts minoritaires		-18	5
Capitaux propres	Note 18	2 423	-1 260
Emprunts et dettes financières à long terme	Note 19	0	68
Dettes de location à long terme	Note 12	180	63
Provisions non courantes	Note 20	239	329
Passifs d'impôt différés	Note 13	-	-
Passifs non courants		418	460
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	Note 19	4 506	2 646
Dettes de location à court terme	Note 12	737	170
Provisions courantes	Note 20	312	102
Fournisseurs et autres créditeurs		26 113	23 117
Autres dettes et passifs courants	Note 21	6 762	8 847
Passifs courants		38 430	34 882
TOTAL DU PASSIF		41 272	34 082

Tableaux des flux de trésorerie consolidés des exercices 2024 et 2023

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2024	2023
Résultat net		3 715	2 271
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements des immobilisations		1 131	566
Pertes de valeur	Note 9	-	-
Autres éléments non courants sans incidence sur la trésorerie		-	-
Coût de l'endettement		251	128
Quote-part dans les entreprises associées		-	-16
Résultat de cession d'immobilisations		3	109
Coûts des paiements fondés sur des actions		-	-
Charges d'impôts	Note 8	-935	69
Résultat opérationnel avant variation du besoin en fonds de roulement		4 166	3 129
Variation du besoin en fonds de roulement		-2 522	-1 673
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		1 644	1 456
Intérêts payés		-251	-128
Impôt sur le résultat payé		-72	-99
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		1 320	1 229
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-	-
Évaluation à la juste valeur des équivalents de trésorerie		-	-
Produits de cession d'actifs financiers		-	-
Cession de filiale, sous déduction de la trésorerie cédée		-	-
Acquisition de filiale, sous déduction de la trésorerie acquise		-	-
Acquisition d'immobilisations		-408	-283
Variation des actifs financiers		-19	-49
Variation des fournisseurs d'immobilisations		-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		-427	-332
Produits de l'émission d'actions		-	-
Rachat d'actions propres		-2	4
Nouveaux emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts*		-806	-1 015
Variation des autres dettes financières		-	-
Dividendes payés aux minoritaires		-	-0
TRÉSORERIE NETTE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-808	-1 011
Incidence des variations de taux de change		0	-1
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		86	-114
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er janvier		1 881	1 995
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE FIN DE PÉRIODE		1 967	1 881

* incluant IFRS 16

Tableau de variation des capitaux propres consolidés des exercices 2024 et 2023

<i>en milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Actions propres	Réserve options et actions gratuites	Pdts et charges en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres Part du groupe	Capitaux propres Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 1er Janvier 2023	6 277 925	1 569	129 249	-124	1 638	-54 357	-81 482	-3 506	-6	-3 511
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions	-	-	-	4	-	-	-	4	-	4
Traitement des options et actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-2	-1	-4	1	-2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-22	-	-22	-	-22
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	2 262	2 262	10	2 271
Résultat global	-	-	-	-	-	-22	2 262	2 240	10	2 250
Au 31 décembre 2023	6 277 925	1 569	129 249	-120	1 638	-54 381	-79 221	-1 266	5	-1 260
Dividendes versés par les filiales aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions ⁽¹⁾	-	-	-	-2	-	-	-	-2	-	-2
Traitement des options et actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres retraitements	-	-	-	-	-	-	-33	-33	-	-33
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	3	-	3	-	3
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	3 739	3 739	-23	3 715
Résultat global	-	-	-	-	-	3	3 739	3 741	-23	3 718
Au 31 Décembre 2024	6 277 925	1 569	129 249	-123	1 638	-54 378	-75 516	2 441	-18	2 423

(1) Au 31 décembre 2024, AdUX SA détient 7 708 actions propres auxquelles s'ajoutent 54 574 actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité.

Notes sur les comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2024, ainsi que les notes afférentes, ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de AdUX SA, arrêtés lors de sa réunion du 2 avril 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Note 1. Événements marquants

Radiation des titres de la société des marchés d'Euronext Amsterdam et d'Euronext Paris et admission simultanée sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth

L'assemblée générale des actionnaires d'AdUX réunie le 22 avril 2024 a décidé le transfert des titres de la Société du marché d'Euronext Paris et du marché d'Euronext Amsterdam vers le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth. Les titres de la société ont été radiés des marchés d'Euronext Amsterdam et d'Euronext Paris et simultanément admis sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris à compter du 24 juin 2024.

L'admission des titres de la société sur Euronext Growth s'est effectuée dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Ce transfert permet à la Société de voir ses titres négociés sur un marché plus adapté à sa taille et à ses opérations, tout en continuant à bénéficier des avantages offerts par une cotation sur un marché financier. Il s'inscrit dans la politique de réduction des coûts de fonctionnement de la Société.

La Société demeure soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« MAR »).

En matière d'information périodique, le délai de publication des comptes semestriels et du rapport semestriels est porté de 3 à 4 mois suivant la fin du semestre. En outre, les comptes semestriels ne sont plus obligatoirement soumis à l'examen limité des commissaires aux comptes.

Autres évènements

Evolution de la composition du conseil d'administration

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 08 mai 2024, M. Benjamin van de Vrie a quitté le Conseil d'Administration d'AdUX au lendemain de l'Assemblée Générale Annuelle d'ADUX du 26 juin 2024 pour devenir membre du Conseil de Surveillance d'Azerion.

M. Benjamin van de Vrie occupait la présidence du Conseil d'Administration d'AdUX depuis janvier 2022 et a supervisé une phase cruciale du développement de l'entreprise.

Mme Catharina Hillström a été nommée présidente du Conseil d'Administration en remplacement de M. van de Vrie à compter du 26 juin 2024.

Mme Catharina Hillström est membre du Conseil d'Administration d'AdUX depuis novembre 2019 et est qualifiée d'administratrice indépendante au sens des critères d'indépendance du code de gouvernement d'entreprise Middenext.

Le Conseil d'Administration a initié un processus d'identification et de sélection d'un nouvel administrateur pour rejoindre le Conseil d'Administration d'AdUX en remplacement de M. Benjamin van de Vrie.

En date du 31 janvier 2025, le conseil d'administration d'AdUX s'est réuni pour constater la démission Mme Kyra Steegs et Mme Eleonora Pitasso a été désignée en qualité d'administrateur.

Fusions et liquidations

Le 22 août 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Adexpert SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 21 Novembre 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Quantum Belgium SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 11 décembre 2024, la société Hi-Media Netherlands a été liquidée.

Note 2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 3. Principes et méthodes comptables

3.1. Entité présentant les états financiers

AdUX (« La Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 27, rue de Mogador – 75009 Paris. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

La Société est détenue à 54,95% par la société Azerion Tech Holding B.V., elle-même détenue à 100% par la société Azerion Group N.V. dont le siège est situé Boeingavenue 30, 1119 PE Schiphol-Rijk, the Netherlands.

3.2. Base de préparation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2024 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2024 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,
- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les principes et méthodes comptables exposés ci-dessous ont été appliqués d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Le Groupe AdUX a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations d'applications obligatoires à compter d'un exercice postérieur au 31 décembre 2024 qu'elles soient ou non adoptées par la Commission Européenne.

3.3. Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées si nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.3.1. Entreprises sous contrôle exclusif

Les entreprises sous contrôle exclusif direct ou indirect de AdUX SA sont intégrées globalement.

3.3.2. Entreprises associées (entreprises mises en équivalence)

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (« entreprises mises en équivalence ») et sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle l'influence notable prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

3.3.3. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciers et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains découlant des transactions avec les entreprises mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4. Continuité d'exploitation

Le Groupe AdUX considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois, notamment grâce au soutien financier apporté par son actionnaire majoritaire.

3.5. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite, de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels, notamment :

- Les goodwill et les tests de dépréciation afférents,
- Les actifs incorporels acquis,
- Les impôts différés actifs,
- Les dépréciations de créances clients,
- Les provisions pour risque,
- La charge de stock-options et actions gratuites.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Compte-tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est directement comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Le Groupe AdUX a par ailleurs analysé les impacts potentiels du changement climatique. Cette analyse n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les durées de vies et les valeurs résiduelles des actifs non financiers, tels que les immobilisations corporelles et incorporelles, les goodwill ou les droits d'utilisation des actifs loués.

3.6. Monnaie étrangère

3.6.1. Transactions en monnaie étrangère

Les écarts de change sur créances et dettes libellées en devises étrangères d'une entité donnée sont comptabilisés en résultat opérationnel ou en résultat financier de l'entité selon la nature de la transaction sous-jacente.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserves de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros aux taux de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultat et flux de trésorerie exprimés en devises étrangères sont convertis aux taux de change moyen mensuel, en l'absence de fluctuation importante du cours de change. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserves de conversion dans les comptes consolidés.

3.6.2. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion au sein des capitaux propres.

3.7. Immobilisations incorporelles

3.7.1. Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle sur une entité existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements. Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte, s'ils sont substantiels de ses droits de vote potentiels et de ceux détenus par d'autres parties, afin de déterminer s'il a le pouvoir. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer, telles que des clauses d'ajustement de prix activées en fonction de l'atteinte de certains critères de performance, est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 3.9 ci-dessous. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat de l'exercice.

Les goodwill se rapportant à l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur des « Titres mis en équivalence ». Ils sont testés par le biais du test de valeur effectué sur les titres.

L'analyse des impacts potentiels du changement climatique n'a pas conduit à remettre en cause de manière significative les flux de trésorerie utilisés pour le test de dépréciation.

3.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les frais de développement y compris ceux relatifs aux logiciels et aux nouveaux sites ou nouvelles versions de sites sont immobilisés en tant qu'actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- sa capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel une fois achevé ;
- la disponibilité des ressources techniques et financières adéquates pour achever le développement et la vente ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ces actifs incorporels sont amortis sur la durée d'utilisation estimée en fonction de la consommation des avantages économiques qui leur sont liés. Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Autres immobilisations incorporelles acquises

Pour remplir la définition d'une immobilisation incorporelle, un élément doit être identifiable (séparable ou issu de droits contractuels ou légaux), contrôlé par la Société et il doit être probable que les avantages économiques futurs attribuables à cet élément iront à l'entreprise.

Une immobilisation incorporelle acquise est reconnue au bilan dès lors que son coût peut être mesuré de façon fiable sachant qu'il est présumé dans ce cas que des avantages économiques futurs attribuables à cette immobilisation iront à l'entreprise.

Ces immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de licences et logiciels et de relations clients. Les licences, logiciels et relations clients, qui ont une durée d'utilité finie, sont amortis sur une durée comprise entre 3 et 8 ans.

3.8. Immobilisations corporelles

La valeur d'origine des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 8 ans

3.9. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

3.9.1. Actifs financiers

Conformément à IFRS 9, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés selon le modèle des pertes de crédit attendu (Expected Credit Losses – ECL). Les autres actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur et ne sont pas concernés par les dépréciations.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.9.2. Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit Groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs (l' « unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un Groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du Groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du Groupe d'unités).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Titres non consolidés

A chaque clôture, conformément à la norme IFRS 9, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion est conduite par le Groupe AdUX afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

3.11. Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Les créances cédées à des tiers (contrat d'affacturage) sont conservées à l'actif du Groupe car les risques et avantages qui leurs sont associés ne sont pas transférés à ces tiers. La société d'affacturage ne prend notamment pas en charge le risque de crédit. Le risque de crédit correspond au risque de non recouvrement de la créance. Dans le cadre des contrats signés avec les entités du Groupe, le risque de crédit est supporté par ces entités, ce qui signifie que le Groupe est exposé aux risques de recouvrement de la facture.

A la clôture, une analyse des taux de provisionnement historiques sur les créances est menée par le Groupe et a conduit au maintien des dépréciations des créances historiques.

Le Groupe s'assure également que les pertes attendues sur les créances issues des nouvelles activités restent non significatives à chaque clôture.

3.12. Trésorerie et équivalents, et actifs financiers courants

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments immédiatement liquides et dont les variations de juste valeur sont non significatives telles les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie ainsi que le compte de trésorerie disponible chez le factor.

Les actifs financiers courants ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie et détenus dans la perspective de transactions futures sont valorisés à la juste valeur et les variations sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.13. Actifs non courants et groupe d'actifs destinés à la vente

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés en actifs détenus en vue de la vente et en passifs liés à des actifs détenus en vue de la vente sans possibilité de compensation. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de sortie et leur valeur nette comptable, soit leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ne sont plus amortis.

3.14. Capital

3.14.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

3.14.2. Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

3.15. Emprunts

Tous les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue qui correspond au coût, net des frais directement attribuables à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. En outre, si l'emprunt comprend un instrument dérivé incorporé (dans le cas, par exemple, d'une obligation échangeable) ou s'il comprend une composante de capitaux propres (dans le cas, par exemple, d'une obligation convertible), alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette, donc une fois que l'instrument dérivé incorporé ou la composante de capitaux propres ont été séparés. En cas de changement des flux de trésorerie futurs attendus (par exemple, remboursement anticipé non prévu initialement), alors le coût amorti est ajusté par contrepartie du résultat pour refléter la valeur des nouveaux flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

3.16. Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés dans le but de gérer les expositions aux risques financiers. Tous les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur : initialement à la date de souscription du contrat et ultérieurement lors de chaque clôture. Le traitement des gains ou pertes de réévaluation dépend de la désignation ou non du dérivé comme instrument de couverture, et, si c'est le cas, de la nature de l'élément couvert.

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent. Les justes valeurs sont basées sur les valeurs de marché pour les instruments cotés ou sur des modèles mathématiques, tels que les modèles de valorisation d'options ou des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie pour les instruments non cotés.

Les variations de juste valeur des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentées en réserves au sein des capitaux propres pour la partie efficace des variations de juste valeur des instruments ; et en résultat pour les gains et pertes qui se rapportent à la partie inefficace. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont ensuite recyclés au compte de résultat en fonction de l'impact au compte de résultat des éléments couverts.

3.17. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actuelle du plus faible coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, une provision est également comptabilisée pour les contrats d'achats existant dans la société acquise présentant des conditions défavorables par rapport à celles du marché à la date d'acquisition.

3.18. Avantages du personnel

3.18.1. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

3.18.2. Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. La juste valeur des actifs du régime est, le cas échéant déduite. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

3.18.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs ; et que les personnes concernées ont été informées avant la date de clôture. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable

3.18.4. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

3.18.5. Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La charge afférente est recalculée à chaque clôture en fonction des niveaux d'atteinte des critères de performance et du taux de turnover. Pour déterminer la charge future attendue sur ces plans, les paramètres sont réactualisés à chaque clôture en fonction des réalisations passées et de la meilleure estimation du management à cette date. Les paramètres définitifs pourront donc s'avérer différents de ceux initialement estimés.

i. Instruments dénoués par émission d'actions AdUX

Pour valoriser ces instruments, le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale. En particulier, les plans d'attribution d'actions gratuites sont évalués sur la base du cours de l'action AdUX au jour du Conseil d'Administration qui a décidé de l'attribution de ces actions gratuites en tenant compte de la période d'incessibilité de l'action après l'acquisition des droits et du dividende attendu.

La juste valeur de ces instruments, déterminée à la date d'attribution, est comptabilisée en charge, en contrepartie des capitaux propres, et répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

La charge cumulée relative à ces instruments est ajustée à chaque arrêté en fonction de la réactualisation des taux d'atteinte de performance et de présence. Cette différence est constatée en compte de résultat.

ii. Instruments dénoués par remise de numéraire

La charge, évaluée à la date d'attribution, est répartie sur la période au cours de laquelle les bénéficiaires acquièrent leurs droits. La contrepartie de cette charge est une dette. L'évaluation de la charge prend en compte la probabilité de réalisation des conditions de performance et de présence.

Lorsque ces plans sont issus d'acquisitions de filiales, la durée de vie estimée de l'instrument est calculée sur la base des plans initialement attribués aux salariés.

La charge cumulée relative à ces instruments est réévaluée à chaque arrêté. Le cas échéant, la différence de valorisation est constatée en compte de résultat.

3.19. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, la définition des secteurs opérationnels et reportables du Groupe suit l'évolution de son organisation et son suivi de ses activités notamment du fait de la mise en place des synergies commerciales et de coûts avec son actionnaire majoritaire Azerion :

✓ Secteur reportable « Adsales »

Ce secteur reportable regroupe les forces commerciales européennes propres au groupe AdUX. Le secteur Adsales est composé des équipes qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires. Les équipes commerciales de l'Adsales se situent dans tous les pays où le Groupe AdUX est établi (France, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas).

✓ Secteur reportable « Adtech »

Ce secteur reportable comporte deux secteurs opérationnels correspondant aux plateformes technologies propres au groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove).

Les performances opérationnelles et financières des secteurs opérationnels sont régulièrement revues par la direction sur la base d'un reporting interne. Cette identification est fondée sur les systèmes internes d'organisation et la structure de gestion du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges (y compris les produits et les charges liés aux transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

En conséquence, le Groupe fournit en Note 22 les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires sectoriel
- l'EBITDA sectoriel
- des rapprochements des totaux des informations sectorielles avec les montants correspondants du Groupe.

Aucun actif ni passif n'est affecté aux secteurs dans le système interne de suivi des résultats.

3.20. Chiffre d'affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Selon la norme IFRS 15, l'entreprise qui agit en tant que principal dans la transaction reconnaît en chiffre d'affaires les montants facturés aux clients finaux. Afin de déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou au contraire en tant qu'agent, il convient d'évaluer les risques et responsabilités pris par l'entreprise pour livrer les biens ou rendre les services. Dans cette optique, AdUX s'est référé à la norme IFRS 15, qui donne une liste d'indicateurs pour déterminer si l'entreprise agit en tant que principal ou agent. Pour la reconnaissance du chiffre d'affaires brut, AdUX s'est assuré que les indicateurs démontrant que la Société agit en tant que principal étaient bien présents dans les transactions effectuées avec ses clients, annonceurs ou internautes. AdUX intervient généralement comme prestataire unique de l'annonceur et non comme commissionnaire. L'annonceur n'a donc, dans ce cas, aucune relation contractuelle avec le site support.

Activités

✓ Adsales

L'activité principale du Groupe consiste à proposer aux annonceurs une prestation globale relative à leurs campagnes publicitaires sur les sites Internet avec lesquels AdUX a signé un contrat de régie. Le prix de la prestation facturée à l'annonceur comprend de façon indissociable le prix de l'espace publicitaire, le conseil quant aux choix des supports ainsi que le coût des prestations techniques de mise en ligne, de diffusion ainsi que de suivi de la campagne (tant en termes quantitatif que qualitatif) et le recouvrement des factures émises. Le chiffre d'affaires correspond donc aux montants facturés aux annonceurs.

Le secteur Adsales est composé des équipes qui accompagnent les annonceurs et les agences media en proposant des dispositifs publicitaires reposant sur les actifs technologiques propriétaires. Les équipes commerciales se situent dans tous les pays où le Groupe AdUX est établi (France, Belgique, Italie, Espagne et Pays-Bas).

Les solutions commerciales répondent aussi bien aux problématiques des annonceurs sur des sujets de notoriété ou sur des objectifs de performance. Les dispositifs ainsi vendus reposent principalement sur des ciblage d'audience ou de contexte garantissant certains niveaux de performance comme des taux de visibilité ou de complétion pour les formats vidéos, les taux d'interaction et autres coûts d'acquisition pour les autres formats. Les équipes ont la capacité de proposer ces dispositifs en gré à gré (vente via des bons de commandes) et en programmatique via la mise en place de deals ID que les partenaires pourront opérer depuis leur propre plateforme d'achat.

✓ Adtech

Ce secteur reportable comporte deux secteurs opérationnels correspondant aux plateformes technologies propres au groupe AdUX pour la diffusion des publicités numériques (Quantum & Admoove).

Quantum (native advertising)

Le native advertising est un format de publicité non-intrusif qui s'intègre parfaitement au média sur lequel elle est affichée. Une publicité native sur page web cherchera à imiter sa charte graphique, sa police, sa taille, etc.

La plateforme Quantum permet de gérer ces formats et cette approche sur mesure à l'échelle de milliers de différents sites internet qui en assurent la diffusion, et de milliards d'objets publicitaires achetés et vendus chaque mois en mode programmatique (bourse électronique d'échange). Quantum permet de gérer de façon automatisée et standardisée la conception (CMS), la vente et la diffusion (SSP) des objets publicitaires qui vont ensuite s'afficher de façon particularisée sur chaque media online.

La commercialisation de ces espaces publicitaires peut être réalisée via des ventes en gré à gré matérialisées par la signature de bons de commande ou via des ventes réalisées sur des plateformes automatisées où les enchères se font en temps réel (RTB).

Admoove (geo marketing, drive-to-store)

Admoove est un spécialiste du géo marketing digital.

Admoove utilise un ensemble de données afin de diffuser des publicités adaptées et géociblées auprès des mobinautes, et ainsi générer du trafic dans des lieux de ventes physiques : grande distribution, enseignes d'habillement, restauration rapide, concessions automobiles, agences bancaires etc....

L'adoption du règlement RGPD (Règlement Général de Protection des Données) a profondément bouleversé le secteur de la publicité digitale en rendant obligatoire le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de leurs données. Anticipant la tendance à une défiance des consommateurs vis-à-vis du *tracking* publicitaire, Admoove a dû adapter les modalités de collecte afin de se conformer au dispositif RGPD.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des activités décrites ci-dessus est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer les agences, les annonceurs ou les plateformes automatisées. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment où l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire au moment de la mise en ligne et la diffusion d'objets publicitaires de différents formats sur un ou plusieurs supports et/ou diffusion de publicité ou engagement sur un nombre de clics ou actions sur le message publicitaire des annonceurs. Le fait générateur est donc la diffusion effective des contenus.

Les clients reçoivent et consomment des avantages du service au fur et à mesure de la performance du groupe AdUX avec une comptabilisation progressive du chiffre d'affaires en fonction de la diffusion et ou de la performance de la campagne (nombre de clics par exemple).

3.21. Charges facturées par les supports

Les charges facturées par les supports correspondent principalement à des charges liées à la diffusion des campagnes publicitaires sur les sites Internet. Ces derniers développent du contenu pour attirer la plus forte audience possible sur leurs sites. Ils monétisent cette audience grâce à la vente d'espaces publicitaires.

3.22. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises ou à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, additionné à tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un goodwill. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits (ou augmentés) dans la proportion où il n'est plus désormais probable (où il redevient probable) qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les autres produits et charges non courants. Les autres produits et charges non courants comprennent le cas échéant les dépréciations des goodwill et autres immobilisations acquises, les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration, les charges liées à des litiges commerciaux, des ruptures exceptionnelles de contrats ou défaillances de partenaires.

3.24. Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ajusté du nombre d'actions propres détenues. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté du nombre d'actions propres détenues en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du management et du personnel.

Note 4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

4.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit, tant au niveau des clients, qu'au niveau géographique.

Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison pratiquées par le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

A chaque clôture, le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation est déterminée par une analyse des risques significatifs individualisés.

Afin de limiter le risque de crédit, la Société AdUX a souscrit un contrat d'assurance-crédit pour ses filiales françaises. Ce contrat d'assurance-crédit souscrit repose sur trois services : la prévention, le recouvrement, l'indemnisation.

- La prévention : l'assureur-crédit exerce une surveillance permanente et informe la Société en cas de dégradation de la solvabilité de ses clients,
- Le recouvrement : en cas d'impayé, la Société transmet le dossier contentieux constitué de l'ensemble des pièces justifiant la créance à la compagnie d'assurance qui intervient auprès du débiteur défaillant et se charge du recouvrement par voie amiable et judiciaire,
- L'indemnisation : la Société sera indemnisée en cas d'insolvabilité de droit (procédure collective) ou d'insolvabilité de fait (non-paiement non litigieux). La compagnie d'assurance supporte 95 % du montant hors taxe pour les principaux encours et 70% du montant hors taxe pour les clients en « non dénommé ». Le délai d'indemnisation est de 1 mois pour une insolvabilité constatée et de 6 mois maximum pour une insolvabilité de fait. Pour bénéficier de cette couverture, les filiales doivent obtenir au préalable auprès de l'assureur son accord de couverture client par client, et effectuer la déclaration d'impayé dans les 150 jours après échéance ou 30 jours en cas de procédure collective.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est indiquée au sein des notes suivantes :

- Note 14 Autres actifs financiers
- Note 15 Clients et autres débiteurs
- Note 16 Autres actifs courants

4.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe a mis en place une gestion des besoins en flux de trésorerie visant à optimiser son retour de trésorerie sur investissements. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

De plus, certaines filiales du Groupe ont souscrit des contrats d'affacturage qui leur permettent d'obtenir un financement à court terme et d'être plus flexibles dans la gestion quotidienne de leurs liquidités.

Au 31 décembre 2024, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts) :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	moins de 1 an	1-5 ans	Plus de 5 ans
Prêt Garanti par l'Etat	68	68	68	-	-
Contrat d'affacturage	4 438	4 438	4 438	-	-
Dettes fournisseurs et dettes sur immos	26 113	26 113	26 113	-	-
Dettes fiscales et sociales	5 814	5 814	5 814	-	-
Autres dettes	948	948	948	-	-
Total	37 381	37 381	37 381	-	-

Les dettes fournisseurs et dettes sur immo se constituent principalement de 13,4 millions d'euros de dettes fournisseurs avec le groupe Azerion.

Les emprunts et dettes financières sont détaillés Note 19.

4.3. Catégorisation des instruments financiers

en milliers d'euros	CATEGORIES			31 déc. 2024	
	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Actifs financiers évalués au coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs financiers	-	2	115	117	117
Créances clients	-	-	26 860	26 860	26 860
Autres actifs courants	-	-	6 951	6 951	6 951
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents	1 967	-	-	1 967	1 967
ACTIFS FINANCIERS	1 967	2	33 926	35 896	35 896
Emprunts et dettes financières	-	-	5 423	5 423	5 423
Dettes non courantes	-	-	-	-	-
Dettes fournisseurs	-	-	26 113	26 113	26 113
Autres dettes et passifs courants	-	-	6 705	6 705	6 705
PASSIFS FINANCIERS	-	-	38 241	38 241	38 241

Hiérarchie de juste valeur

Les instruments financiers valorisés à la juste valeur après leur première comptabilisation s'hiérarchisent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat en référence à des prix cotés sur des marchés actifs,
- Niveau 2 : Les instruments dérivés sont évalués en référence à des paramètres observables sur des marchés actifs,
- Niveau 3 : Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation utilisant des données relatives à l'actif et au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Note 5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des entités consolidées

Dénomination sociale	Pays	% de détention directe et indirecte au 31/12/2024	% de contrôle au 31/12/2024	Méthode de consolidation	Date de création ou d'acquisition	Date de clôture
Azerion France SARL	France	100%	100%	IG	13.05.02	31.12
Fotolog SAS	France	49%	49%	ME	15.05.14	31.12
AdUX Regions SAS	France	49%	49%	ME	06.12.12	31.12
Quantum Publicidad S.L.	Espagne	100%	100%	IG	28.02.19	31.12
AdUX Tunisie SARL	Tunisie	100%	100%	IG	23.09.11	31.12
Quantum Advertising Germany GmbH	Allemagne	100%	100%	IG	13.04.18	31.12
Quantum Native Solutions Italia SRL	Italie	100%	100%	IG	22.12.15	31.12
Quantum Advertising Nederland BV	Pays-Bas	51%	51%	IG	04.10.18	31.12
Quantum SAS	France	100%	100%	IG	23.04.14	31.12
AdUX Benelux SPRL ⁽¹⁾	Belgique	100%	100%	IG	14.03.08	31.12

(1) Les entités Adexpert SPRL et Quantum Belgium SPRL ont été fusionnées dans AdUX Benelux SPRL respectivement le 22/08/2024 et 21/11/2024, avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

IG : Intégration Globale

ME : Mise en Equivalence

Note 6. Charges de personnel

La ventilation des charges de personnel entre salaires, charges sociales et indemnités de fin de carrière se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Salaires	-3 244	-3 438
Charges sociales	-1 045	-1 162
Provision pour indemnités de fin de carrières	-19	-14
Convention de prestation de services	1 265	1 064
Charges de personnel	-3 043	-3 550

En 2019, AdUX a signé une convention de prestation de services avec Azerion Holding B.V. par laquelle les équipes supports assistent les équipes d'Azerion Holding B.V. dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le Groupe Azerion donnant lieu à une facturation et rémunération d'AdUX. Au 31 décembre 2024, le montant de la convention de prestation de services s'est élevé à 1 265K€ comparé à 1 064K€ en 2023. Les coûts associés aux salaires font également l'objet d'une refacturation d'un montant de 171K€ et comptabilisés dans les frais généraux en 2024.

Les effectifs moyens varient comme suit :

	2024	2023
Effectif Moyen	33	43

Note 7. Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Produits de placement	1	27
Intérêts sur emprunt	-337	-175
Autres éléments du résultat financier	36	17
Résultat financier	-300	-130

Note 8. Impôt sur le résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Impôts courants	- 122	- 69
Impôts différés	1 057	-
(Charge)/Produit d'impôts	935	- 69
<i>Taux effectif d'impôt (%)</i>	34%	-3%

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Taux d'imposition en France	25,00%	25,00%
(Charge)/Produit d'impôts théorique	- 695	- 585
<i>Eléments de rapprochement avec le taux effectif :</i>	-	-
Effet changement de taux	-	-
Résultats imputés sur déficits reportables antérieurs préalablement non constatés	699	658
Reconnaissance / (dépréciation) d'impôts différés actifs sur déficits reportables antérieurs	1 046	-
Différence de taux d'imposition entre les pays	- 3	1
Effet des reports déficitaires de l'exercice non activés	- 59	- 49
Différences permanentes et autres éléments	- 78	- 64
Impôts sans base	25	- 33
Dépréciation impôts différés	-	-
Neutralisation impôt sur résultat par mise en équivalence	-	4
(Charge)/Produit d'impôts réel	935	- 69
<i>Taux effectif d'impôt</i>	3%	3%

La charge d'impôts courants de 2024 recouvre essentiellement des impôts sur résultats bénéficiaires.

Au 31 décembre 2024, le taux effectif d'impôt résulte principalement :

- de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur déficits reportables nés au cours des exercices antérieurs, évalués afin que ces actifs d'impôts différés soient consommés au cours des 3 prochaines années.
- d'économies d'impôts liées à des déficits utilisés en 2024 non reconnus
- de différences permanentes notamment de la charge liée aux dépenses somptuaires, amendes et autres taxes (TVTS, etc..)

Les sociétés AdUX SA, Quantum SAS et Azerion France SARL sont intégrées fiscalement.

Note 9. Goodwill

La valeur des goodwill s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Var. change	Var. périmètre	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Goodwill	2 468	-	-	-	-	-	2 468
Impairments	-	-	-	-	-	-	-
Goodwill net	2 468	-	-	-	-	-	2 468

9.1. Valeur nette comptable des goodwill affectée à chaque UGT

La valeur nette comptable des goodwill affectés à chaque UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) se présente comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Réallocation	Var. change	Var. périmètre	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Admoove	1 891	-	-	-	-	-	1 891
Quantum	83	-	-	-	-	-	83
Premium Audience Network S.L.	493	-	-	-	-	-	493
Goodwill	2 468	-	-	-	-	-	2 468

9.2. Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, un test de dépréciation sur l'ensemble de ces UGT a été effectué selon les mêmes modalités que les exercices précédents. Cette procédure, s'appuyant principalement sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité,
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés et projetés à l'infini : 4 ans (2024-2027 normative),
- taux de croissance à long terme : 2,5% (2,5 % en 2023),
- taux d'actualisation Europe : 10,5% (12,5 % en 2023),
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -5,5% et +7,5% par an sur la période 2024-2027 (-71,1% et +7,5% en 2023), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital. Il a été calculé par la Société selon les normes sur la base de données sectorielles et de données de source de marché pour le beta, le taux sans risque et la prime de risque et la dette.

Le taux de croissance à long terme résulte d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif des sources de marché.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisés dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBITDA	Taux de croissance CA*
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
Native Advertising	10,5%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-100 pts	-10 %
Drive to Store	10,5%	+100 pts	2,5%	-100 pts	-50 pts	-3,0%

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Note 10. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement activés durant la période sont inscrits dans la ligne « Logiciels et licences » et correspondent principalement à la poursuite des développements sur les plateformes de Quantum et d'Admoove.

La valeur brute des immobilisations incorporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Logiciels et licences	10 827	-	181	190	-8 866	2 331
Marques	74	-	-	-	-	74
Relation client	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	35	-	-181	202	-	56
Autres	7	-	0	0	0	7
Total	10 942	-	0	392	-8 866	2 467

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Logiciels et licences	10 474	-	-	274	-8 905	1 843
Marques	-	-	-	-	-	-
Relation client	-	-	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Autres	7	-	-	-	0	7
Total	10 481	-	-	274	-8 905	1 850

Les valeurs nettes des immobilisations incorporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Logiciels et licences	488	353
Marques	74	74
Immobilisations en cours	56	35
Total	618	461

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie affectée à chaque UGT se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>			
UGT	Actif	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Hi Media	Marque Hi Media	74	74
Total		74	74

Note 11. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Agencements et installations	78	0	-	15	-	93
Matériel de bureau et informatique	1 383	1	-54	-	-1	1 328
Mobilier	468	0	54	-	-2	519
Total	1 928	1	-1	15	-3	1 940

Les amortissements et dépréciations cumulés des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Var. change	Transfert	Aug.	Dim.	31 déc. 2024
Agencements et installations	68	0	-	11	-	78
Matériel de bureau et informatique	1 362	1	-54	7	-	1 316
Mobilier	440	0	57	4	-	501
Total	1 870	1	3	22	-	1 896

Les valeurs nettes des immobilisations corporelles évoluent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Agencements et installations	14	10
Matériel de bureau et informatique	12	21
Mobilier	18	28
Total	45	59

Note 12. IFRS 16

La norme IFRS16 traite tous les contrats de location suivant un modèle unique consistant à enregistrer au passif, l'obligation locative (somme des paiements futurs actualisés), et à l'actif, un droit d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti sur la durée des contrats de location (en prenant en compte les périodes optionnelles lorsqu'il est raisonnablement certain de les exercer).

Les contrats conclus par AdUX Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent :

- principalement les locations immobilières : AdUX Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère ;
- et plus accessoirement les locations de véhicules et d'équipements informatiques.

Les taux d'actualisation sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe estimé par devise à partir d'éléments de marché disponibles à cette date. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré pour l'ensemble des dettes de loyers s'élève à 8%.

Le Groupe a également choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats ayant une durée strictement inférieure à douze mois et/ou les contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains.

Une analyse a été menée concernant les contrats non pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives. Celle-ci concerne des contrats de faible valeur et/ou inférieur à un an et a conduit au caractère non-significatif aux bornes du Groupe. Ces contrats sont comptabilisés directement en charge.

Compte de résultat incluant l'impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dépréciations et amortissements	-716	-683
Charges financières	-158	-92

Bilan simplifié impact IFRS 16

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	857	213
Actif non-courant	857	213
Dette de location à long terme	180	63
Dette de location à court terme	737	170
Passif non-courant	917	233

Note 13. Impôts différés**13.1. Impôts différés actifs et passifs reconnus**

Le détail des impôts différés constatés en résultat est présenté en Note 9 ci-dessus.

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NETS		
<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Déficits fiscaux reportables	1 017	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	29	0
Impôts différés actifs	1 046	0
Dépréciation	0	0
Impôts différés actifs nets	1 046	-

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS NETS		
<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Immobilisations incorporelles	-	-
Autres différences temporelles	29	186
Impôts différés passifs	29	186
Dépréciation	- 29	- 186
Impôts différés passifs nets	-	-

13.2. Impôts différés actifs non reconnus

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs non reconnus sont principalement constitués du stock de déficit fiscal reportable du groupe d'intégration fiscale dont la tête est AdUX pour 40,3 millions d'euros en base, utilisable sans limitation de durée.

Note 14. Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2024, les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Titres mis en équivalence	116	116
Autres titres	2	1
Dépôts et cautionnements	115	97
Total	233	214

Note 15. Clients et autres débiteurs

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Clients et factures à établir	28 751	21 769
Dépréciation	-1 892	-1 911
Clients et comptes rattachés	26 860	19 858

La valeur nette comptable indiquée ci-dessus représente l'exposition estimée maximale au risque de crédit sur ce poste.

Au 31 décembre 2024, une revue des contrats d'affacturage a été effectuée. Celle-ci montre qu'il n'existe pas de contrat d'affacturage avec transfert de risques.

Les créances clients se constituent principalement de 14 845K€ facturées avec les filiales du groupe Azerion.

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Non échues (*)	13 841	12 691
0-30 jours	525	319
31-120 jours	854	1 256
120-360 jours	4 135	3 266
+ d'un an (**)	7 505	2 326
Clients et comptes rattachés	26 860	19 858

(*) Toutes les créances non échues sont d'échéance inférieure à un an.

(**) dont 6 687K€ liées aux filiales du groupe Azerion

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dépréciations : Solde au 1er janvier	1 911	2 165
Reprise de la période	-18	-174
Perte de valeur comptabilisée	-1	-80
Variation de périmètre	0	0
Dépréciations : Solde au 31/12	1 892	1 911

La dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2024.

Note 16. Autres actifs courants

Tous les autres actifs courants sont d'échéance inférieure à un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à la quote-part de frais généraux relative à la période postérieure au 31 décembre 2024.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs fiscaux et sociaux	4 035	5 307
Créances vis-à-vis des parties liées	880	2 098
Charges constatées d'avance	227	20
Autres	2 036	1 503
Autres actifs courants	7 179	8 929

Le poste Actifs fiscaux et sociaux est principalement constitué des créances de TVA.

Note 17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Disponibilités	1 967	1 881
Trésorerie et équiv. de trésorerie	1 967	1 881

Note 18. Capitaux propres

Pour la variation des capitaux propres consolidés du Groupe, se reporter ci-dessus.

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS. Elle consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel ou futur ainsi que de la distribution de dividendes.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du Groupe. La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors-groupe de Quantum Advertsing Nederland. Elle varie essentiellement en fonction des évolutions des réserves et résultats de ces filiales.

Les capitaux propres part du Groupe comprennent le capital social de AdUX SA, diminué des titres d'autocontrôle détenus, ainsi que les réserves et résultats accumulés par le Groupe.

Note 19. Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	solde au bilan au 31 déc. 2024		<i>Monnaie d'émission</i>	<i>Échéance</i>	<i>Taux effectif</i>
	Non courants	Courants			
Prêt garanti par l'Etat	-	68	EUR	2025	0
Contrat d'affacturage	-	4 438	EUR	2025	0
Total	-	4 506			

En 2020, dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise du COVID-19, la société Azerion France (anciennement Adysseum) a contracté un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 400.000 euros auprès de la BNP le 19 juin 2020. En 2021, l'incertitude relative à la crise sanitaire étant toujours d'actualité, le Groupe avait sollicité le différé d'un an supplémentaire et également signé un avenant actant l'amortissement du PGE sur 4 ans. La dernière échéance sera donc le 19 juin 2025.

Note 20. Provisions courantes et non courantes**20.1. Détail des provisions non courantes**

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Provisions pour risques et charges	0	109
Indemnités de fin de carrière	239	220
Provisions non courantes	239	329

20.2. Détail des provisions courantes

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Provisions pour risques et charges	312	102
Provisions courantes	312	102

20.3. Provisions pour risques et charges

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2023	Dot. Période	Reprise non utilisée	Reprise Utilisée	31 Déc. 2024
Provisions pour risques et charges	211	250	-90	-60	312

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques et charges sont essentiellement liées à des litiges prud'homaux.

20.4. Avantages du personnel

Les engagements du groupe concernent principalement les entités françaises et Italiennes. L'évaluation des engagements de retraites pour les entités françaises est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements ont été calculés conformément aux dispositions de la convention collective de la Publicité pour AdUX et ses filiales.

La provision relative aux engagements de retraite du Groupe évolue comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	220	508
Coût des services rendus et coût financier	19	- 307
Pertes/(gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	0	18
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	239	220

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite pour les entités françaises à la clôture sont les suivants :

	2024	2023	2022
Taux d'actualisation	3,40%	3,20%	3,70%
Taux d'augmentation future des salaires	2,50%	2,50%	2,50%
Taux de turnover	Entre 10% et 20% en fonction de l'âge	Entre 10% et 20% en fonction de l'âge	Entre 10% et 20% en fonction de l'âge
Age de départ à la retraite (Cadres)	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite (Non Cadres)	67 ans	67 ans	62 ans
Table de survie	INSEE F 2017-2019	INSEE F 2017-2019	INSEE F 2010

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Note 21. Autres dettes et passifs courants

Les autres dettes sont principalement d'échéance inférieure à un an.

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dettes fiscales et sociales	5 814	6 679
Dettes sur immobilisations	44	45
Dettes vis-à-vis des parties liées	5	1 854
Autres dettes	900	269
Autres dettes courantes	6 762	8 847

Le poste Dettes fiscales et sociales est principalement constitué des dettes de TVA et de dettes envers des organismes sociaux.

Note 22. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, la définition des secteurs opérationnels et reportables du Groupe est conforme à son organisation et son suivi de ses activités (cf. Note 3.19) :

en milliers d'euros	Adsales*		Adtech**		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Chiffre d'affaires	22 686	19 577	1 940	2 547	24 626	22 124
Marge brute	9 214	8 345	1 260	2 005	10 474	10 350
EBITDA	3 479	2 242	838	1 403	4 317	3 645

* le Chiffre d'affaires est principalement composé de la France (69% en 2024 contre 52% en 2023) et de la Belgique (18% en 2024 contre 31% en 2023)

** le Chiffre d'affaires est uniquement réalisé par la France

Note 23. Engagements hors-bilan**23.1. Engagements reçus**

AdUX ne bénéficie d'aucun engagement applicable au 31 décembre 2024.

23.2. Engagements donnés

Néant.

23.3. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La Société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

Note 24. Transactions entre parties liées**24.1. Rémunérations versées aux membres des organes de direction au cours de l'exercice****24.1.1. Mandataires sociaux exécutifs**

en milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	100	100
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature) perçus au titre de l'exercice précédent	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
Total	100	100

24.1.2. Mandataires sociaux non-exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 39 850€ en 2024.

24.2. Transactions avec les filiales

AdUX SA facture à ses filiales des frais de holding (management fees) et des refacturations de personnel qui sont éliminés dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant de ces refacturations s'est élevé à 671K€ contre 889K€ au 31 décembre 2023.

24.3. Transactions avec le Groupe Azerion

Les équipes supports du Groupe AdUX assistent les équipes du groupe Azerion dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Ces prestations sont encadrées par une convention de prestation de services signées avec Azerion Holding B.V. en 2019. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le Groupe Azerion et donne lieu à une facturation et rémunération d'AdUX. (cf. Note 6 Charges de personnel).

Dans le cadre des activités opérationnelles du groupe, Azerion France SARL et Adexpert SPRL ont signé avec Azerion Technology B.V. un contrat de « Product & Tech Royalty » leur garantissant l'accès et l'utilisation de la plateforme technologique du Groupe Azerion, avec une date d'effet au 1er janvier 2023. Le montant de ces commissions a été calculé selon des conditions de marché. Cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 (AdUX Benelux SPRL étant venue aux droits d'Adexpert SPRL consécutivement à la fusion absorption de cette dernière).

Au cours de l'exercice 2024, Quantum Italy et Quantum Spain ont également signé ce contrat de « Product & Tech Royalty », avec une date d'effet au 1er janvier 2024.

L'utilisation de cette plateforme a donné lieu au versement par Azerion France SARL, Quantum Italia srl, AdUX Benelux SPRL et Quantum Publicidad s.l. à Azerion Technology B.V. de commissions à l'utilisation. Le montant de ces commissions a été calculé selon des conditions de marché et s'est élevé à 765K€ au 31 décembre 2024 contre 658K€ au 31 décembre 2023.

Azerion Group N.V. facture à plusieurs sociétés du groupe AdUX (Azerion France SARL, AdUX Benelux SPRL, Quantum SAS, Adexpert SPRL, Quantum Native Solutions Italia SRL, Quantum Belgium SPRL, Quantum Advertising Nederland BV, Quantum Publicidad S.L.) des prestations de services rendues en matière financière, juridique, compliance, ressources humaines, informatique, marketing, communication. Ces facturations font l'objet d'une convention de prestation de services ayant pris effet le 1er juillet 2023. Au 31 décembre 2024, le montant de ces prestations de services s'est élevé à 1 198K€ contre 565K€ au 31 décembre 2023. La variation s'explique majoritairement par la refacturation d'une année complète en 2024.

24.4. Autres parties liées

Au cours de l'exercice 2024, aucune opération significative, autre que celles mentionnées dans la Note 24.3 « Transactions avec le Groupe Azerion » n'a été réalisée avec :

- des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital d'AdUX SA,
- des membres des organes de direction, y compris les administrateurs,
- des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants ou actionnaires exercent le contrôle, une influence notable ou détiennent un droit de vote significatif.

Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes

	PWC		Fiderec		Autres CAC		Total	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<i>en milliers d'euros</i>								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés								
- AdUX S.A.	144	98	-	64	-	-	144	162
- Filiales intégrées globalement	69	41	-	-	12	13	81	54
Services autres que la certification des comptes" ET "Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	213	140	-	64	12	13	225	216

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale

ADUX

27 RUE DE MOGADOR
75109 PARIS 9

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ADUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe T Nguyen

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

COMPTES ANNUELS 2024

Société anonyme au capital de 1 569 481,25 euros
27, rue de Mogador – 75009 Paris
418 093 761 R.C.S. Paris www.adux.com

Sommaire

Comptes de résultat des exercices 2024 et 2023	77
Bilans au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023	78
Note 1. Faits marquants de l'exercice 2024	80
Note 2. Evénements postérieurs à la clôture	81
Note 3. Principes et méthodes comptables	81
3.1. Continuité d'exploitation	81
3.2. Immobilisations incorporelles.....	81
3.3. Immobilisations corporelles.....	81
3.4. Immobilisations financières et comptes courants des filiales.....	82
3.5. Créances clients et comptes rattachés	82
3.6. Valeurs mobilières de placement.....	82
3.7. Titres d'autocontrôle	82
3.8. Provisions pour risques et charges	83
3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires	83
3.10. Résultat exceptionnel	83
3.11. Impôt sur les sociétés.....	83
3.12. Indemnités de départ en retraite.....	83
Note 4. Immobilisations incorporelles	83
Note 5. Immobilisations corporelles	84
Note 6. Immobilisations financières	85
Note 7. Créances clients et comptes rattachés	86
Note 8. Autres créances	86
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésoreries nets	87
Note 10. Charges constatées d'avance	87
Note 11. Ecart de conversion actif	87
Note 12. Capitaux propres	87
12.1. Variation des capitaux propres	87
12.2. Capital social	87
Note 13. Provisions	88
Note 14. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88
Note 15. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88
Note 16. Dettes sur immobilisations	88
Note 17. Autres dettes	88

Note 18.	<u>Ecarts de conversion Passif</u>	88
Note 19.	<u>Etat des charges à payer et produits à recevoir</u>	89
Note 20.	<u>Chiffre d'affaires</u>	89
20.1.	<u>Par activité</u>	89
20.2.	<u>Par zone géographique</u>	89
Note 21.	<u>Résultat financier</u>	90
21.1.	<u>Charges financières</u>	90
21.2.	<u>Produits financiers</u>	90
Note 22.	<u>Résultat exceptionnel</u>	90
Note 23.	<u>Impôt sur les sociétés</u>	91
Note 24.	<u>Engagements hors-bilan</u>	92
24.1.	<u>Engagements reçus</u>	92
24.2.	<u>Engagements donnés</u>	92
24.3.	<u>Avantages aux personnels</u>	92
24.4.	<u>Autres obligations contractuelles</u>	92
Note 25.	<u>Litiges</u>	92
Note 26.	<u>Effectifs</u>	92
Note 27.	<u>Dirigeants mandataires sociaux</u>	93
27.1.	<u>Mandataires sociaux exécutifs</u>	93
27.2.	<u>Mandataires sociaux non exécutifs</u>	93
Note 28.	<u>Tableau des filiales et participations</u>	93
Note 29.	<u>Consolidation des comptes et transaction avec le Groupe Azerion</u>	94

Comptes de résultat des exercices 2024 et 2023

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
Revenus issus de l'activité		89	- 13
Autres		2 737	2 073
Chiffre d'affaires net	Note 20	2 826	2 060
Production immobilisée		26	20
Reprises d'amortissements et provisions		40	552
Autres produits		673	204
Produits d'exploitation		3 566	2 836
Autres achats et charges externes		- 1 599	- 706
Impôts, taxes et versements assimilés		- 47	- 32
Salaires et traitements		- 1 186	- 1 280
Charges sociales		- 523	- 554
Dotations aux amortissements des immobilisations		- 45	- 71
Dotations aux provisions et dépréciations		-	- 3
Autres charges		- 58	- 438
Charges d'exploitation		- 3 458	- 3 084
Résultat d'exploitation		108	- 248
Produits financiers		333	3 657
Intérêts et charges assimilées		- 292	- 413
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		-	- 11
Dotations aux provisions et dépréciations		- 9	- 900
Autres		0	- 0
Charges financières		- 301	- 1 324
Résultat financier	Note 21	32	2 333
Produits des cessions d'éléments d'actif		-	-
Sur opérations de gestion		517	-
Reprises sur provisions		-	-
Produits exceptionnels		517	-
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		-	-
Sur opérations de gestion		- 0	- 2
Dotations aux provisions et dépréciations		-	-
Charges exceptionnelles		- 0	- 2
Résultat exceptionnel	Note 22	517	- 2
Résultat net avant impôt		657	2 083
Impôts	Note 23	258	277
Résultat net		915	2 360

Bilans au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

ACTIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-24			31-déc.-23
		Brut	Amort. et dépréciat.	Net	Net
Concession, brevets, logiciels		326	223	104	112
Fonds commercial		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		7		7	7
Immobilisations incorporelles	Note 4	333	223	110	119
Installations, agencements et aménagements		58	56	2	6
Autres immobilisations corporelles		1 559	1 559	0	5
Immobilisations corporelles	Note 5	1 617	1 615	2	11
Participations		19 448	10 997	8 451	8 448
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Dépôts et cautionnements		81	-	81	17
Actions propres		54	44	10	9
Autres immobilisations financières		35	-	35	35
Immobilisations financières	Note 6	19 618	11 041	8 578	8 509
Total actif immobilisé		21 568	12 878	8 690	8 639
Clients et comptes rattachés	Note 7	8 038	831	7 207	8 173
Autres créances	Note 8	12 428	377	12 052	11 858
Créances		20 466	1 208	19 258	20 032
Valeurs mobilières de placement		79	7	72	60
Disponibilités		210		210	108
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	Note 9	289	7	282	168
Charges constatées d'avance	Note 10	10		10	8
Charges à répartir		-		-	-
Ecart de conversion Actif	Note 11	-		-	0
Total actif circulant		20 765	1 214	19 551	20 207
Total de l'actif		42 333	14 092	28 241	28 847

Bilans au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023

PASSIF - en milliers d'euros	Notes	31-déc.-24	31-déc.-23
Capital social ou individuel		1 569	1 569
Primes d'émission, fusion, apport		12 723	12 723
Report à nouveau		-6 166	-8 526
Réserves		423	423
Résultat de l'exercice		915	2 360
Provisions réglementées		105	105
Capitaux propres	Note 12	9 568	8 654
Provisions pour risques et charges	Note 13	62	102
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 14	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 15	11 142	11 749
Dettes fiscales et sociales		1 156	1 403
Dettes sur immobilisations	Note 16	6	7
Autres dettes	Note 17	6 307	6 933
Dettes d'exploitation		18 610	20 091
Ecart de conversion Passif	Note 18	-	0
Produits constatés d'avance			
Total du passif		28 241	28 847

Notes sur les comptes annuels de AdUX S.A.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

Les comptes annuels de AdUX S.A. ("AdUX" ou "la Société") ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 02 avril 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

AdUX S.A. (« AdUX » ou « la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé 27 rue de Mogador, 75009 Paris. La société est la holding du Groupe AdUX, dont les filiales ont une activité de régie publicitaire.

Note 1. Faits marquants de l'exercice 2024

Radiation des titres de la société des marchés d'Euronext Amsterdam et d'Euronext Paris et admission simultanée sur le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth

L'assemblée générale des actionnaires d'AdUX réunie le 22 avril 2024 a décidé le transfert des titres de la Société du marché d'Euronext Paris et du marché d'Euronext Amsterdam vers le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth. Les titres de la société ont été radiés des marchés d'Euronext Amsterdam et d'Euronext Paris et simultanément admis sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris à compter du 24 juin 2024.

L'admission des titres de la société sur Euronext Growth s'est effectuée dans le cadre d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes, sans émission d'actions nouvelles.

Ce transfert permet à la Société de voir ses titres négociés sur un marché plus adapté à sa taille et à ses opérations, tout en continuant à bénéficier des avantages offerts par une cotation sur un marché financier. Il s'inscrit dans la politique de réduction des coûts de fonctionnement de la Société.

La Société demeure soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et aux dispositions du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« MAR »).

En matière d'information périodique, le délai de publication des comptes semestriels et du rapport semestriels est porté de 3 à 4 mois suivant la fin du semestre. En outre, les comptes semestriels ne sont plus obligatoirement soumis à l'audit des commissaires aux comptes.

Autres évènements

Evolution de la composition du conseil d'administration

Comme annoncé dans le communiqué de presse du 08 mai 2024, M. Benjamin van de Vrie a quitté le Conseil d'Administration d'AdUX au lendemain de l'Assemblée Générale Annuelle d'ADUX du 26 juin 2024 pour devenir membre du Conseil de Surveillance d'Azerion.

M. Benjamin van de Vrie occupait la présidence du Conseil d'Administration d'AdUX depuis janvier 2022 et a supervisé une phase cruciale du développement de l'entreprise.

Mme Catharina Hillström a été nommée présidente du Conseil d'Administration en remplacement de M. van de Vrie à compter du 26 juin 2024.

Mme Catharina Hillström est membre du Conseil d'Administration d'AdUX depuis novembre 2019 et est qualifiée d'administratrice indépendante au sens des critères d'indépendance du code de gouvernement d'entreprise Middledenext.

Le Conseil d'Administration a initié un processus d'identification et de sélection d'un nouvel administrateur pour rejoindre le Conseil d'Administration d'AdUX en remplacement de M. Benjamin van de Vrie.

En date du 31 janvier 2025, le conseil d'administration d'AdUX s'est réuni pour constater la démission Mme Kyra Steegs et Mme Eleonora Pitasso a été désignée en qualité d'administrateur.

Fusions et liquidations

Le 22 août 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Adexpert SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 21 novembre 2024, dans le cadre d'une fusion simplifiée entre sociétés sœurs, la société Quantum Belgium SPRL a été fusionnée dans AdUX Benelux SPRL avec effet rétroactif au 1er janvier 2024.

Le 11 décembre 2024, la société Hi-Media Netherlands a été liquidée.

Note 2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 3. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement ANC 2014-03 du 28 décembre 2015 relatif au Plan Comptable Général. Ce règlement a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture.

Les principes et méthodes comptables suivants ont été adoptés par la Société :

3.1. Continuité d'exploitation

Le Groupe AdUX considère être en mesure de faire face aux échéances à venir dans les 12 prochains mois, notamment grâce au soutien financier apporté par son actionnaire majoritaire.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et licences acquis par la Société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

Les marques acquises par la Société sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Elles sont dépréciées si les conditions d'exploitation le rendent nécessaire.

Selon l'article 212-3.1 du PCG, les frais de développement doivent répondre aux 6 critères suivants pour être immobilisés :

- Faisabilité technique du projet ;
- Intention d'aller jusqu'au bout du projet ;
- Possibilité de l'utiliser ou de le vendre ;
- Génération de revenus futurs ;
- Ressources suffisantes pour mener à terme et utiliser ou vendre le produit ;
- Possibilité d'évaluer les coûts de façon fiable.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Agencements et aménagements	6 à 8 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 8 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatiques	3 ans	Linéaire

3.4. Immobilisations financières et comptes courants des filiales

La valeur brute des titres des filiales correspond soit à leur coût d'acquisition soit au montant du capital appelé lors de leur constitution.

Les frais d'acquisition de titres ont été inscrit à l'actif dans le coût d'acquisition des titres. Ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire afin de les déduire du résultat fiscal linéairement sur 5 ans.

Une provision pour dépréciation des titres, des créances rattachées à des titres de participation et des comptes courants peut être constituée lorsque leur valeur d'inventaire déterminée à la clôture de chaque exercice devient inférieure à leur valeur comptable. La Société dépréciera en premier lieu les éléments de son actif circulant.

La valeur d'inventaire est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 4 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant :

- un taux d'actualisation de 10,5% (12,5% en 2023),
- un taux de croissance à long terme de +2,5 % (2,5% en 2023)
- taux de croissance du chiffre d'affaires : compris entre -5,5% et +7,5% par an sur la période 2025-2028 (-71,1% et +7.5% en 2023), en fonction des pays, des activités et des lancements de nouveaux produits.

Une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à sa valeur comptable. Les variations des paramètres-clés utilisés dans cette analyse de sensibilité sont présentées ci-après :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBITDA	Taux de croissance CA*
	Taux utilisé	Var	Taux utilisé	Var		
Native Advertising	10,5%	+200 pts	2,5%	-150 pts	-100 pts	-10 %
Drive to Store	10,5%	+100 pts	2,5%	-100 pts	-50 pts	-3,0%

Les tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier les hypothèses ci-dessus à la fois séparément et deux par deux et les résultats n'ont pas amené de scénario probable où la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable.

3.5. Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les plus-values latentes à la clôture ne sont pas enregistrées dans le compte de résultat.

3.7. Titres d'autocontrôle

Une provision pour dépréciation des titres d'autocontrôle est constituée lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur d'inventaire, égale au cours de bourse moyen du mois précédant la clôture de l'exercice.

3.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est ajustée le cas échéant à chaque clôture pour refléter la meilleure estimation.

3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

AdUX SA a désormais une activité de holding de Gestion, supportant l'activité de ses filiales et supportant certains contrats pour le compte de ses filiales.

Ainsi, le chiffre d'affaires de la société se décompose principalement de la manière suivante :

Autres produits – Services rendus au Groupe

Refacturation à ses filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de frais généraux supportés pour le compte de ses filiales. Ces refacturations sont présentées sur la ligne « Autre » du compte de résultat de la Société.

Revenus issus de l'activité - Refacturation de charges opérationnelles supportées par AdUX aux filiales du Groupe

AdUX supporte dans certains cas la facturation de charges liées à l'activité de régie publicitaire du Groupe qui concernent plusieurs filiales d'AdUX SA. Ces charges sont refacturées aux filiales concernées et présentées sur la ligne « Revenus issus de l'activité » du compte de résultat de la Société.

3.10. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice regroupe les produits et charges dont la survenance, par leur nature et leur montant, est considérée comme non récurrente et significative au regard de l'activité ordinaire de la Société. Le détail des éléments composant ce résultat est présenté pour chaque exercice dans la note correspondante des présentes annexes.

3.11. Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il n'est pas tenu compte dans le résultat de l'exercice des effets futurs des différences fiscales temporaires.

3.12. Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite au 31 décembre 2024, calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la Société et des informations relatives au personnel présent dans la Société à la clôture, sont présentés en engagements hors bilan.

Note 4. Immobilisations incorporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Logiciels et licences	226	26		253
Marque AdUX	74			74
Fonds de commerce	-			-
Immobilisations en cours	7			7
Total	307	26	0	333

Les logiciels intègrent la mise en service des développements informatiques de l'exercice précédent ainsi que de l'année en cours. Les immobilisations en cours correspondent à des développements informatiques.

Les variations des amortissements et des provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Logiciels et licences	188	35		223
Marque AdUX	-			-
Fonds de commerce	-			-
Immobilisations en cours	-			-
Total	188	35	0	223

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	31-déc.-24
Logiciels et licences	39	30
Marque AdUX	74	74
Fonds de commerce	-	-
Immobilisations en cours	7	7
Total	119	110

Note 5. Immobilisations corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Installations, agencements et aménagements	58			58
Matériels de bureau et informatiques	1 296			1 296
Mobilier	263			263
Total	1 617	-	-	1 617

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Installations, agencements et aménagements	52	4		56
Matériels de bureau et informatiques	1 291	5		1 296
Mobilier	263	0		263
Total	1 605	10	-	1 615

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	31-déc.-24
Installations, agencements et aménagements	6	2
Matériels de bureau et informatiques	5	0
Mobilier	0	-
Total	11	2

Note 6. Immobilisations financières

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Titres de participations	19 445	3		19 448
Créances rattachés à des participations	0			0
Dépôts et cautionnements	17	64		81
Actions propres	54			54
Autres	35			35
Total	19 551	67	0	19 618

Au 31 décembre 2024, AdUX détient 7 708 actions propres sans destination particulière à long terme (hors contrat de liquidité).

Les variations des dépréciations s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Aug.	Dim.	31-déc.-24
Titres de participation	10 997			10 997
Créances rattachées à des participations	0			0
Dépôts et cautionnements	0			0
Actions propres	45		1	44
Autres	0			0
Total	11 042	0	1	11 041

Les variations des valeurs nettes s'analysent comme suit (se reporter à la Note 29) :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	31-déc.-24
Titres de participations	8 448	8 451
Créances rattachés à des participations	0	0
Dépôts et cautionnements	17	81
Actions propres	9	10
Autres	35	35
Total	8 509	8 578

Note 7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-24	31-déc-23
Clients	7 345	7 989
Factures à établir	692	1 015
Créances	8 038	9 005
Provision pour dépréciation des comptes clients	-831	-831
Créances nettes	7 207	8 173

Le poste « clients » est principalement constituée de factures émises à l'attention de filiales du Groupe AdUX pour 3 619k€, non réglées au 31 décembre 2024.

Les factures à établir correspondent aux prestations rendues aux filiales du Groupe et qui n'ont pas encore été facturées au 31 décembre 2024.

Les créances clients et comptes rattachés hors groupe non provisionnées sont principalement à échéance de moins d'un an. La provision pour dépréciation correspond principalement à des créances échues pour lesquelles la recouvrabilité présente un risque au 31 décembre 2024. Les créances groupe ne présentent pas de risques de non-recouvrement et ne sont donc pas provisionnées.

L'intégralité des créances présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Note 8. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-24	31-déc-23
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	197	83
Débiteurs divers	10 489	10 226
Taxe sur la valeur ajoutée	1 742	1 925
Total autres créances	12 428	12 235
Provision pour dépréciation des comptes courants	-377	-377
Total autres créances nettes	12 052	11 858

Le poste « débiteurs divers » correspond pour 10 478 k€ aux comptes courants des filiales qui sont détaillés dans le tableau des filiales et participations. Ces comptes courants sont dépréciés à hauteur de 297 k€ lié à Quantum Advertising España SL. A noter également la dépréciation d'un débiteur divers hors groupe de 80 k€.

L'intégralité des autres créances présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésoreries nets

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-24	31-déc-23
Valeurs mobilières de placement	-	
Actions propres	79	60
Autres actions	-	
Disponibilités	210	108
Trésorerie et équivalents de trésorerie	289	168
Provision pour dépréciation des actions propres	-7	-1
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	282	168

Dans le cadre du contrat de liquidité, AdUX détient 54 574 actions propres. Au cours de l'exercice 2024, la société a acquis 76 431 actions au prix moyen de 1,35 € et cédé 73 689 actions au prix moyen de 1,37 €.

Note 10. Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Note 11. Ecart de conversion actif

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste est nul au bilan de la Société.

Note 12. Capitaux propres**12.1. Variation des capitaux propres**

Les capitaux propres ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
31-déc-23	1 569	12 723	423	- 8 526	2 360	105	8 654
Dividendes							
Affectation du résultat				2 360	- 2 360		-
Aug. de capital							-
Réduction de capital							-
Résultat de la période					915		915
Autres variations							-
31-déc-24	1 569	12 723	423	- 6 166	915	105	9 568

12.2. Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social est composé de 6 277 925 actions d'une valeur nominale de 0.25 € chacune.

Note 13. Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-23	Dotation	Reprise	31-déc.-24
Provisions pour litiges	-			-
Provision Ecart de Conversion Actif	-		0	-
Autres provisions pour risques	102		40	62
Total provisions pour risques	102	0	40	62
Provisions pour charges				-
Total	102	0	40	62

Note 14. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Néant.

Note 15. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-24	31-déc-23
Fournisseurs	10 560	11 274
Factures à recevoir	583	475
Total	11 142	11 749

Les comptes fournisseurs comprennent principalement les facturations des supports à AdUX qui n'ont pas encore été payées à la clôture.

L'intégralité des dettes fournisseurs présentées ci-dessus ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. Dettes sur immobilisations

L'intégralité des dettes sur immobilisations ont une échéance à moins d'un an.

Note 17. Autres dettes

Les autres dettes correspondent principalement aux comptes courants créditeurs vis-à-vis des filiales pour 6 170 k€.

Elles comprennent également des clients créditeurs et des avoirs à établir pour 136 k€.

L'intégralité des autres dettes ont une échéance à moins d'un an.

Note 18. Ecarts de conversion Passif

Les charges en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier est portée au bilan en écart de conversion.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce poste est nul au bilan de la Société.

Note 19. Etat des charges à payer et produits à recevoir

ACTIF - en milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	692	1 015
Créances fiscales et sociales	0	1
Autres créances	1	0
Disponibilités		
Total	693	1 016

PASSIF - en milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	583	475
Dettes fiscales et sociales	202	421
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25	0
Total	809	897

Note 20. Chiffre d'affaires**20.1. Par activité**

En milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
Revenus externes issus de l'activité	89	-13
Revenus issus de l'activité - Intragroupe	0	0
Services rendus au Groupe	2 737	2 073
Total	2 826	2 060

La ligne « Services rendus au Groupe » correspond principalement à des refacturations aux filiales de frais de management (Management fees), de frais de marque (Brand fees) ainsi que de divers frais généraux supportés pour leur compte.

20.2. Par zone géographique

En milliers d'euros	31-déc.-24	31-déc.-23
France	1 225	437
Export	1 601	1 624
Total	2 826	2 060

Note 21. Résultat financier**21.1. Charges financières**

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-24	31-déc.-23
Charges d'intérêts	292	413
Dotations aux dépréciations des titres des filiales et des créances rattachées	0	900
Autres dotations aux dépréciations des actifs financiers	9	0
Abandon de compte courant	0	0
Autres charges financières	0	12
Charges financières	301	1 324

Au 31 décembre 2023, la dotation aux dépréciations sur titres de participation correspond intégralement à Hi-Media Nederland BV.

21.2. Produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-24	31-déc.-23
Intérêts sur comptes courants	0	543
Reprise sur provisions des titres	4	0
Revenus de titres de participations	0	1 128
Autres	329	1 985
Produits financiers	333	3 657

Au 31 décembre 2023, le poste « autres » est exclusivement constitué à la reprise de la dépréciation de compte-courant d'AdPulse à la suite de l'absorption de l'entité par Azerion France.

Note 22. Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel de 517 k€ est exclusivement lié à la résolution d'un litige dans lequel la société était demanderesse

Au 31 décembre 2023, le résultat exceptionnel est non significatif.

Note 23. Impôt sur les sociétés

AdUX SA est tête d'intégration fiscale d'un groupe constitué de ses filiales françaises détenues à plus de 95 % :Azerion France SARL et Quantum SASU. La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux des filiales, conservée chez AdUX France SA, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice chez AdUX SA.

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-24	31-déc.-23
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	-8	0
Charge / Produit d'impôt à percevoir des sociétés bénéficiaires	266	277
Charge / Produit d'impôt sur exercices antérieur		
Dotations / Reprises provision pour impôt		
Impôt sur les sociétés	258	277
Résultat avant impôt et participation	657	2 083
Taux d'impôt apparent	39%	13%

Au 31 décembre 2024, le produit d'impôt de 258 k€ de l'exercice se compose comme suit :

- des produits liés à l'intégration fiscale de Quantum pour 4k€ et d'Azerion France pour 261k€
- de la charge d'impôts sur les sociétés de l'exercice pour 8k€.

Au 31 décembre 2023, le produit d'impôt de 277 k€ de l'exercice se compose des produits liés à l'intégration fiscale de Quantum pour 67k€ et d'Azerion France pour 210k€.

Information sur la situation fiscale différée ou latente :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc.-24	31-déc.-23
Décalages		
Subventions d'investissement		
Ecart de conversion passif	0	0
Amortissement exceptionnel		
Charges non déductibles temporairement		
Produits non taxables temporairement		
Charges déduites ou produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés		
Eléments à imputer		
Situation fiscalé différée	0	0

Taux d'impôt applicable en 2024 pour le calcul des impôts différés ou latents : 25,00 %

Note 24. Engagements hors-bilan**24.1. Engagements reçus**

Le 28 juin 2018, AdUX SA a consenti à Admoove un abandon de compte-courant d'un montant de 1.500.00,00 €. Cet abandon a été consenti avec une clause de retour à meilleur fortune, à savoir la constatation du dépassement du montant de report à nouveau d'Admoove de la créance abandonnée, sans durée limitée.

Admoove a été absorbée par Azerion France dans le cadre d'une fusion absorption simplifiée, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023. L'engagement donné par Admoove à AdUX est ainsi transféré à Azerion France, filiale détenue à 100% par AdUX.

Dans le cadre de l'établissement de ses comptes au 31 décembre 2020, AdUX SA a consenti à AdPulse un abandon de compte-courant d'un montant de 1.569.821,00 €. Cet abandon a été consenti avec une clause de retour à meilleur fortune, à savoir la constatation du dépassement du montant de report à nouveau d'AdPulse de la créance abandonnée, sans durée limitée.

AdPulse a été absorbée par Azerion France dans le cadre d'une fusion absorption simplifiée, avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2023. L'engagement donné par AdPulse à AdUX est ainsi transféré à Azerion France, filiale détenue à 100% par AdUX.

24.2. Engagements donnés

Néant.

24.3. Avantages aux personnels

Engagements de retraites : au 31 décembre 2024, le montant de l'engagement est évalué à 88 k€, et tient compte d'éléments actuariels.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective :	Publicité
- Taux d'actualisation :	3,40 %
- Taux de croissance des salaires :	compris entre 3,5% et 1,5% en fonction de l'âge des salariés
- Age de départ à la retraite des salariés cadres :	67 ans
- Age de départ à la retraite des salariés non-cadres :	67 ans
- Taux de rotation du personnel :	13,73 %
- Table de taux de mortalité (INSEE F 2017 – 2019) :	compris entre 91,7% et 96,2% en fonction de l'âge des Salariés

24.4. Autres obligations contractuelles

Au 31 décembre 2024, la société est liée par un contrat de sous-location concernant ses locaux au 27 rue de Mogador, 75009 Paris. Le bail principal a été signé la Société le 29 février 2024 et s'étend jusqu'au 28 février 2026.

Note 25. Litiges

Des litiges prud'homaux sont nés avec des ex-salariés contestant la légitimité de leurs licenciements. La société a enregistré les provisions qu'elle a jugées nécessaires en fonction de son appréciation du juste fondement des actions des demandeurs.

Note 26. Effectifs

L'effectif moyen s'élève à 12 personnes sur 2024, contre 14 sur 2023.

Note 27. Dirigeants mandataires sociaux**27.1. Mandataires sociaux exécutifs**

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc.-24	31-déc.-23
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature)	100	100
Avantages du personnel à court terme (y compris avantages en nature) perçus au titre de l'exercice précédent	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-
Total	100	100

27.2. Mandataires sociaux non exécutifs

La rémunération des mandataires sociaux non exécutifs est uniquement composée des jetons de présence pour un montant de 39 850€.

Note 28. Tableau des filiales et participations

Dénomination sociale	Adresse	Monnaie fonct..	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres hors résultat et autre que le capital ⁽¹⁾		% de détention directe	Titres	
							Valeur brute ⁽²⁾	Valeur nette ⁽²⁾
AdUX Benelux SPRL	Av. Arnaud Fraiteur 15-23 1050 Ixelles	EUR	66	88	100%	0	0	
Azerion France SARL ⁽³⁾	27 rue de Mogador, 75009 Paris	EUR	1 141	-	582	100%	12 303	5 241
Quantum SAS	27 rue de Mogador, 75009 Paris	EUR	50	-	2 191	100%	2 984	2 984
Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal	Orense, nº 6. 1º 3, 28020 Madrid, Spain	EUR	1 417	-	1 888	100%	190	190

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

⁽²⁾ en milliers d'euros

⁽³⁾ Engagements donnés par Azerion France détaillés en note 24.1

Dénomination sociale	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé ⁽¹⁾	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice ⁽²⁾	Cours de change moyen 1€=	Date de création ou d'acquisition
AdUX Benelux SPRL	2 761	428			14.03.08
Azerion France SARL	15 361	688			13.05.02
Quantum SAS	1 850	1 031			23.04.14
Quantum Publicidad, S.L. Unipersonal	344	-200			10.04.19

⁽¹⁾ en milliers d'unités monétaires fonctionnelles

⁽²⁾ en milliers d'euros

Note 29. Consolidation des comptes et transaction avec le Groupe Azerion

AdUX SA est une filiale consolidée de Azerion Holding BV, détenant à 100% la société mère d'AdUX, Azerion Tech Holding BV, domiciliée aux Pays-Bas, Boeing Avenue 30, 1119 PE Schiphol-Rijk.

Compte tenu du pourcentage de contrôle détenu par AdUX SA dans la société, AdUX SA est consolidée selon la méthode d'intégration globale dans les comptes de Azerion Holding BV.

Les équipes supports d'AdUX assistent les équipes du groupe Azerion dans la mise en place de support marketing des ventes et d'outils de reporting commercial et financier dans ses filiales. Ces prestations sont encadrées par une convention de prestation de services signées avec Azerion Holding B.V. en 2019. Cette convention matérialise la mise en place de synergies avec le Groupe Azerion et donne lieu à une facturation et rémunération d'AdUX.

Azerion Group N.V. facture à l'ensemble des sociétés du groupe AdUX et à l'ensemble de ses filiales des prestations de services rendues en matière financière, juridique, compliance, ressources humaines, informatique, marketing, communication. Ces facturations font l'objet d'une convention de prestation de services ayant pris effet le 1er juillet 2023.

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale

ADUX

27 RUE DE MOGADOR
75109 PARIS 9

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 avril 2025

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe T Nguyen

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

Honoraires des commissaires aux comptes

	PWC		Fiderec		Autres CAC		Total	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
<i>en milliers d'euros</i>	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés								
- AdUX S.A.	144	98	-	64	-	-	144	162
- Filiales intégrées globalement	69	41	-	-	12	13	81	54
Services autres que la certification des comptes" ET "Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés"								
- AdUX S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	213	140	-	64	12	13	225	216

AD.UX

ADVERTISING AND USER EXPERIENCE

ATTESTATION DU RESPONSABLE

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, ainsi que de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.»

Le 24 avril 2025

Mickael Ferreira
Directeur Général